

2022

Déclaration environnementale

Mise à jour – Données de 2021



Liste des abréviations

CESE : Comité économique et social européen

CdR : Comité européen des régions

EMAS (*Eco-management and audit scheme*) : système de gestion environnementale et d'audit

ETP : Équivalent temps plein

GES: gaz à effet de serre

GPP (*Green Public Procurement*) : marchés publics durables

IT (*Information Technology*) : tout ce qui concerne l'informatique : réseau, matériel, logiciels, stockage, etc.

PMC : Plastique, métal et carton à boisson

DRS: Document de référence sectoriel (meilleures pratiques de management environnementales)

SME : Système de management environnemental

Liste des bâtiments

JDE : Jacques Delors, rue Belliard 99-101, Bruxelles

BvS : Bertha von Suttner, rue Montoyer 92-102, Bruxelles

B68 : Belliard 68, rue Belliard 68, Bruxelles

TRE : Trèves, rue de Trèves 74, Bruxelles

REM : Remorqueur, rue Belliard 93, Bruxelles

VMA : Van Maerlant, rue Van Maerlant 2-18, Bruxelles

Le code NACE des Comités est NACE 99 : activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Comité économique et social européen et Comité européen des Régions

Direction de la logistique

Unité «Infrastructures»

Service EMAS

Contact: environment@eesc.europa.eu | environment@cor.europa.eu

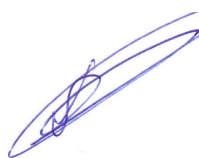
Rue Belliard/Belliardstraat 99-101

1040 Bruxelles • Brussel

Belgique • België

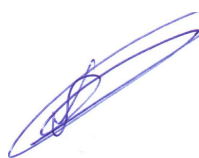
Tél: +32 (0)2 546 90 72

www.eesc.europa.eu | www.cor.europa.eu



Sommaire

1.	Les Comités.....	5
2.	Le système de management environnemental aux Comités	6
2.1	Description d'EMAS et du système de management environnemental	6
2.2	Champ d'application.....	9
2.3	Description des bâtiments.....	11
2.4	Structure organisationnelle d'EMAS.....	13
3.	Résultats environnementaux et indicateurs	15
3.1	Électricité	17
3.2	Gaz	23
3.3	Eau	29
3.4	Papier	33
3.5	Déchets	37
3.6	Marchés publics durables	41
3.7	Voitures de service	45
3.8	Mobilité	46
3.9	Biodiversité.....	50
3.10	Alimentation	52
3.11	Organisation d'événements	56
3.12	Émissions carbone	59
	Références aux exigences légales applicables en matière d'environnement	69
4.	Documents annexes	70
4.1	Politique environnementale.....	70
4.2	Description des aspects environnementaux significatifs	71
	Données concernant la vérification.....	88



Pour des Comités plus verts et plus durables — relevons le défi!

Malgré les difficultés engendrées par la crise de la COVID-19 ces deux dernières années, les questions liées à la protection de l'environnement et au développement durable sont au cœur de l'élaboration des politiques de l'Union européenne. Plus que jamais, le CESE et le CdR sont engagés dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe, et l'instrument de gestion environnementale EMAS joue un rôle central à cet égard. Nous ne pouvons négliger ou ignorer l'importance des stratégies écologiques dans notre vie quotidienne. Pour atteindre l'objectif de 1,5 degré visé dans l'accord de Paris, tous les niveaux de notre administration doivent être étroitement associés.

La direction doit avoir une vision stratégique en vue de la mise en œuvre d'un système de gestion environnemental. L'engagement et une approche participative du personnel et des autres parties prenantes sont également essentiels à la réalisation des objectifs EMAS des Comités. En janvier 2022, le comité de direction EMAS a adopté les nouveaux objectifs pour la prochaine période. Ces nouveaux objectifs tiennent compte des objectifs environnementaux ambitieux du pacte vert pour l'Europe ainsi que de l'évolution des indicateurs de performance au cours des dernières années et des nouveaux développements intervenus au sein et en dehors des Comités (par exemple, sur le plan des infrastructures, des bâtiments et de la COVID-19). Dans ce cadre, un nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂ a notamment été ajouté au programme pour l'environnement, ce qui témoigne de l'engagement des Comités en faveur du pacte vert pour l'Europe.

Bien que 2021, tout comme 2020, ne puisse être considérée comme une année représentative, une évolution positive peut être remarquée dans quasiment tous les indicateurs environnementaux des Comités. Il est intéressant de noter que ces efforts sont non seulement sources d'avantages pour l'environnement, mais aussi d'économies financières et d'amélioration des procédures administratives. Les réductions de la consommation de gaz, d'électricité et d'eau réalisées ces dernières années contribuent aussi à une meilleure gestion budgétaire, ce qui est particulièrement intéressant au regard de la récente hausse exceptionnelle des prix de l'énergie. La technologie des réunions hybrides et les possibilités efficaces de partage de documents numériques, notamment dues aux défis liés à la COVID-19, ont facilité l'extension du télétravail. Divers projets et actions de sensibilisation du Comité ont permis de réduire la consommation de papier et de progresser vers une administration de l'UE plus numérisée, rationalisée et moderne.

Nous espérons que le retour progressif au bureau nous encouragera tous à évaluer et à apprécier avec un regard critique la manière dont nous fonctionnons pour parvenir à un environnement de travail encore plus efficace et respectueux de l'environnement. Ce processus et les changements qu'il peut apporter risquent de ne pas être simples. Mais le changement est la seule constante et, dès que l'on s'ouvre à de nouvelles possibilités, il est plus facile de relever les défis.

Juin 2022

Gianluca Brunetti
Secrétaire général du CESE

Petr Blížkovský
Secrétaire général du CdR

1. Les Comités

Le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions (CdR) sont deux organes consultatifs de l'Union européenne.

Le Comité économique et social européen

Créé par les traités de Rome en 1957, le **CESE** est un organe assurant la représentation des organisations d'employeurs, de travailleurs et d'autres acteurs de la société civile à l'échelle européenne. Il est composé de 329 membres nommés pour cinq ans par le Conseil sur proposition des États membres.

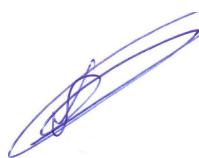
Le CESE a pour mission d'assister les institutions de l'UE en exerçant une fonction consultative auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Il est obligatoirement consulté dans tous les cas prévus par les traités, ainsi que dans tous ceux où ces institutions le jugent opportun, dans des domaines tels que l'économie, l'énergie, les transports, l'emploi, l'environnement, le développement durable ou encore l'éducation et la culture. Le CESE peut également être saisi à titre exploratoire ou élaborer des avis d'initiative sur des questions sur lesquelles il souhaite attirer l'attention des institutions. Le CESE permet ainsi aux représentants de la société civile organisée de participer au processus d'élaboration des politiques et des décisions de l'UE.

Le CESE a en outre pour missions de favoriser le développement d'une Union européenne plus proche des citoyens et de promouvoir les valeurs qui constituent le fondement de la construction européenne, ainsi que de faire progresser le rôle joué par les organisations de la société civile et la démocratie participative.

Le Comité européen des régions

Créé en 1994, le **CdR** est l'assemblée politique des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne. Sa mission consiste à associer les collectivités locales et régionales, ainsi que les populations qu'elles représentent, au processus décisionnel de l'UE et à les informer sur les politiques communautaires. Le CdR est composé de 329 membres originaires des 27 États membres et d'un nombre égal de suppléants. Tous sont nommés pour cinq ans par le Conseil sur proposition des États membres.

Conformément aux traités, la consultation du CdR par le Parlement européen, le Conseil et la Commission est obligatoire pour toute proposition formulée concernant les régions et les villes. Le CdR peut en outre élaborer des avis d'initiative, ce qui lui permet de porter certaines questions à l'ordre du jour des institutions de l'UE. Il peut également saisir la Cour européenne de justice en cas de violation de ses droits, ou s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités locales et régionales.

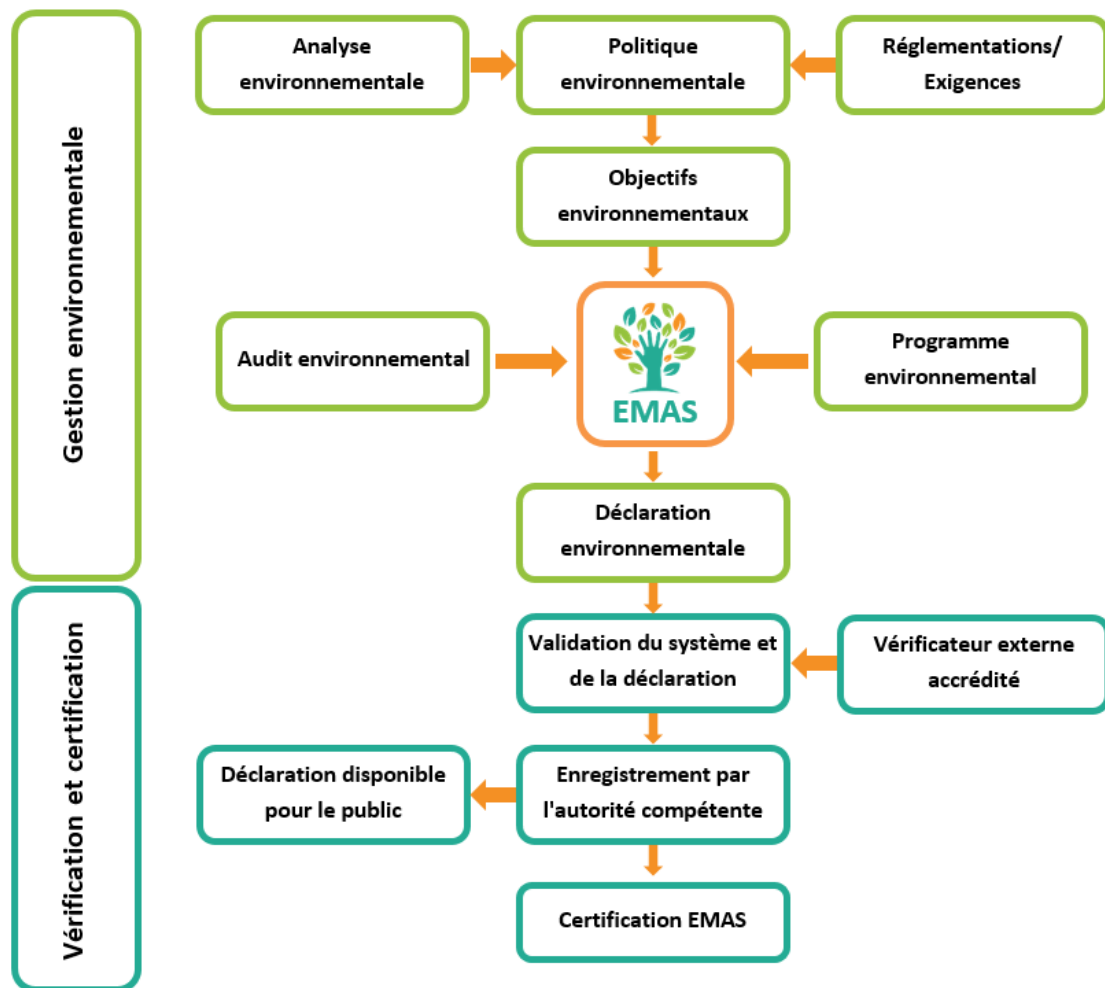


2. Le système de management environnemental aux Comités

2.1 Description d'EMAS et du système de management environnemental

EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*) est un règlement¹ développé par l'Union européenne dans le but d'encadrer la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management et d'audit via la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Le SME vise à améliorer les performances environnementales d'une organisation.

Structure du SME mis en place par les Comités:



1. L'analyse environnementale

L'analyse environnementale consiste à effectuer un état des lieux détaillé des activités des Comités en prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie afin de relever les activités ayant un impact significatif sur l'environnement. Les impacts les plus significatifs sont déterminés à l'aide de cotations. Pour chaque impact

¹ Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III et le règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV.

significatif, un objectif d'amélioration est élaboré (voir tableau 4.2 en annexe). La méthode de cotation retenue est basée sur des critères de gravité, d'occurrence et de maîtrise de cet impact. Tous les aspects couverts par la législation environnementale sont *de facto* considérés comme significatifs. Il faut faire la distinction entre les aspects environnementaux directs² et indirects³. Les achats et les activités des contractants sont considérés comme des aspects indirects, qu'ils soient significatifs ou non, selon la même méthode que celle décrite ci-dessus.

Le recensement des risques fait l'objet d'une mise à jour régulière et d'un suivi annuel en fonction des modifications survenues dans le cadre des activités des Comités ou dans la gestion des bâtiments.

2. La politique environnementale

Les Comités ont élaboré une politique environnementale qui formalise leur engagement environnemental. Celle-ci est signée par les présidents et les secrétaires généraux du CESE et du CdR et publiée sur leurs sites internet respectifs. La politique environnementale est communiquée à toutes les parties prenantes, y compris les contractants, qui ont l'obligation de respecter le SME mis en place aux Comités. La nouvelle politique environnementale sera mise à jour en 2022 et inclura l'objectif de réduction de CO₂.

3. Les objectifs et les indicateurs environnementaux

Sur la base de la politique environnementale et des résultats de l'analyse environnementale, des objectifs environnementaux, déclinés sous forme d'indicateurs et d'actions, sont établis. Ils tiennent compte des exigences légales et d'autres exigences applicables aux Comités. Pour être crédibles, ces objectifs doivent être assortis d'une exigence de performance, quantifiée dans la mesure du possible. Ces objectifs sont consolidés dans un « programme environnemental ». La période actuelle pour les objectifs environnementaux est 2015-2021, suite à une décision en 2020 de prolonger les objectifs jusqu'à fin 2021.

Début 2022, les nouveaux objectifs environnementaux ont été adoptés par la réunion ad hoc du comité de direction EMAS pour la période 2022-2025. L'année de référence pour les nouveaux objectifs sera 2019 car elle peut être considérée comme la dernière année représentative avant le COVID-19. Le plan d'action de chaque objectif sera rédigé par le service EMAS après consultation avec les services respectifs et présenté dans la revue annuelle de 2023.

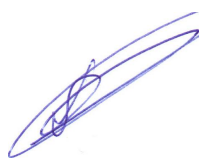
Les indicateurs environnementaux des Comités ayant été établis avant la décision de la Commission⁴ concernant le **document de référence sectoriel (DRS)** relatif aux meilleures pratiques de management environnemental à inclure dans la déclaration environnementale, ne sont pas toujours en adéquation avec les indicateurs de performance environnementale figurant dans le DRS.

Le chapitre 3 présente les objectifs et indicateurs environnementaux des Comités. Pour chaque objectif, il est précisé si l'indicateur est conforme ou non aux indicateurs de performance environnementale recommandés dans le DRS. Lorsque des repères d'excellence existent, ceux-ci sont mentionnés. Les Comités intégreront les recommandations du DRS lors de l'élaboration de leurs nouveaux objectifs environnementaux.

² Aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct.

³ Aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable.

⁴ Décision (UE) de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).



4. Le programme environnemental

Le programme environnemental fixe les délais, responsabilités et moyens pour atteindre les objectifs environnementaux. Il est approuvé par le comité de direction EMAS et est ensuite **mis en œuvre** à travers des actions définies. Lors de cette phase, la mobilisation de tous les membres de l'organisation est nécessaire afin d'atteindre ces objectifs. Cette phase inclut les activités d'information et de sensibilisation. C'est également à ce stade que les pratiques en matière d'environnement (par exemple, les procédures concernant le tri des déchets) sont formalisées et diffusées auprès des acteurs concernés. Les procédures et le manuel environnemental⁵ sont disponibles sur le site intranet EMAS des Comités.

5. Les audits

Des audits internes et externes sont réalisés régulièrement dans le cadre du SME afin d'identifier les éventuelles non-conformités et de mettre en place les actions correctives nécessaires. Le non-respect éventuel des exigences environnementales (non-conformité) est documenté dans les rapports d'audit qui servent de point de départ à des actions d'amélioration. Le SME évolue ainsi dans une logique d'amélioration continue.

6. La déclaration environnementale

La déclaration environnementale (le présent document) est destinée à informer le public de l'existence d'un système de management environnemental conforme à EMAS et lui permet de suivre l'évolution des performances des Comités. Une nouvelle version est actualisée et publiée chaque année. Elle ne peut être diffusée qu'après vérification et validation par un organisme agréé.

Le CESE et le CdR partageant les mêmes bâtiments, ils ont confié la gestion d'EMAS à la Direction de la Logistique. Cette direction fait partie des services conjoints des deux Comités. La déclaration environnementale porte sur leurs performances environnementales à tous deux, sans distinction.

7. La vérification externe

La dernière étape consiste à s'assurer que le SME fonctionne correctement. Conformément à la réglementation EMAS, les Comités doivent être contrôlés par un organisme de **vérification** indépendant. Si toutes les exigences du règlement EMAS sont respectées, l'organisme compétent en Région de Bruxelles-Capitale – Bruxelles Environnement – attribue l'enregistrement EMAS. En ce qui concerne le CESE et le CdR, AIB-Vinçotte International, vérificateur environnemental, a vérifié et déclaré le 27 décembre 2011 que les Comités respectaient intégralement les dispositions du règlement EMAS III. Bruxelles Environnement a alors ensuite attribué un numéro d'enregistrement aux Comités : BE-BXL-000027.

⁵ Document de synthèse expliquant le fonctionnement du SME, notamment les documents et les autres éléments du système.

2.2 Champ d'application

Activités prises en compte

Le champ d'application du SME du CESE et du CdR porte sur:

- 6 bâtiments, tous situés à Bruxelles, parmi lesquels 5 bâtiments entièrement utilisés par les Comités et appartenant à ceux-ci et 1 bâtiment utilisé par les Comités et sous-loué à la Commission européenne où le SME est également appliqué dans la limite du contrat de location⁶ (voir chapitre 2.2 «Description des bâtiments»);
- les 700 personnes travaillant au CESE et les 554 personnes travaillant au CdR en date du 31 décembre 2021⁷, ainsi que les stagiaires et les intérimaires: ils participent pleinement aux objectifs EMAS décrits ci-après;
- les contractants qui occupent les bâtiments: ils sont informés de la démarche environnementale des Comités et certains sont des acteurs clés dans l'obtention des résultats environnementaux;
- les membres du CESE et du CdR (respectivement 329 chacun): ils sont informés des initiatives et des activités organisées dans le cadre d'EMAS et sensibilisés quant à leur influence sur l'empreinte carbone des Comités;
- toutes les autres personnes pénétrant dans les bâtiments: ces dernières sont informées de la démarche environnementale via les certificats EMAS affichés dans certains bâtiments et via les outils de communication numériques (sites internet du CESE et du CdR).

Le champ d'application d'EMAS concerne l'ensemble du personnel dans les aspects non politiques de leurs **activités** quotidiennes. Le personnel se répartit selon les catégories suivantes : fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, médecin conseil, stagiaires.

Bâtiment	Surface hors sol brute - m ² -	Surface sous-sol brute - m ² -	Surface parking (nette) - m ² -	Places de parking	Occupants 2021 ⁸	Adresse
Jacques Delors (JDE)	36 379	15 284	10 167	304	545	Rue Belliard 99 – 101
Bertha von Suttner (BvS)	20 566	9 925	5 358	206	465	Rue Montoyer 92 – 102
Belliard 68 (B68)	7 305	1 322	687	32	228	Rue Belliard 68
Trèves (TRE)	6 091	2 108	1 143	44	160	Rue de Trèves 74
Remorqueur (REM)	2 325	371	-	-	62	Rue Belliard 93
Van Maerlant (VMA)	9 825	2 561	2 250	55	118	Rue Van Maerlant 2
TOTAL	82 491	31 571	19 605	641	1 578	Données de janvier 2022

⁶ Le bâtiment loué à la Commission deviendra la propriété des Comités en septembre 2022 dans le cadre d'un accord entre ceux-ci et la Commission.

⁷ Nombre de personnes employées au 31 décembre 2021 par le CESE et le CdR. Il ne s'agit pas d'ETP (équivalent temps plein).

⁸ Chiffres au 31 janvier 2022 (y compris sous-traitants). Les chiffres d'occupation du mois de janvier 2022 sont plus représentatifs en raison de plusieurs déménagements de bureaux qui ont eu lieu au cours de l'automne 2021.

Le nombre total d'occupants (données de janvier 2022) repris ci-dessus inclut également les contractants des Comités et une partie des membres du CESE et du CdR qui disposent d'un bureau dans les bâtiments.

Les indicateurs présentés au chapitre 3 indiquent les quantités **par personne** (ex : consommation d'énergie ou de papier par personne) et **non en ETP** (équivalents temps plein). La base de calcul est le nombre total d'occupants dans les bâtiments tels que recensés au 31 janvier 2022, à savoir 1578 personnes. Seul l'indicateur du Bilan Carbone donne les quantités d'émissions par ETP.

Il convient de mentionner que les nouveaux objectifs EMAS pour la période 2022-2025 seront par ETP au lieu de par personne. Ce changement sera effectué pour se conformer aux exigences EMAS et pour s'aligner sur les autres institutions de l'UE. Compte tenu de ce changement, le service EMAS doit recalculer certains des résultats des indicateurs des années précédentes par ETP, afin de pouvoir présenter des résultats comparables dans les graphiques.

Impact de la COVID-19 sur le calcul des indicateurs environnementaux en 2021

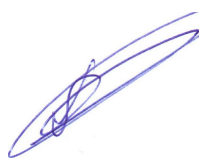
En 2021, le télétravail est resté la norme pour le personnel (y compris les intérimaires et les stagiaires). Comme en 2020, une partie du personnel – le personnel occupant des fonctions qualifiées de «critiques» – a continué de travailler en présentiel afin d'assurer la continuité du service⁹. Notons qu'en ce qui concerne les contractants, certains ont poursuivi leurs missions dans les bâtiments alors que d'autres ont dû suspendre leurs activités, comme le prestataire en charge de la restauration pendant une grande partie de l'année 2021. Enfin, en ce qui concerne les événements, ceux-ci ont été principalement organisés en mode digital.

Activités non prises en compte

Les activités politiques des membres du CESE et du CdR: il n'est pas possible d'appliquer des mesures restrictives aux membres qui doivent rester indépendants dans leurs activités consultatives. Relevons que si les voyages des membres ne font pas en tant que tels l'objet d'un objectif environnemental ou d'un indicateur, ils sont pris en considération dans le Bilan Carbone des Comités.

Les visiteurs: hors situation de pandémie, les Comités accueillaient une moyenne de 115 visiteurs par jour. Il s'agit de groupes d'étudiants, de participants à des conférences, événements ou journées portes ouvertes et de certains contractants. Il n'est pas possible d'inclure ces visiteurs dans le champ d'application d'EMAS. Ceux-ci sont néanmoins informés de la démarche environnementale des Comités.

⁹ Selon les statistiques d'accès aux bâtiments, le nombre total de membres du personnel CESE et CdR et le nombre total de contractants venus travailler en présentiel est très variable d'un jour à l'autre et d'un mois à l'autre).



2.3 Description des bâtiments

Le CESE et le CdR sont situés au cœur du quartier européen, dans la rue Belliard, à proximité du Parlement européen et des autres institutions européennes.

Cette localisation permet de limiter les déplacements, tant des personnes que des biens. Il est à noter que les sessions plénières des Comités ont lieu dans les bâtiments du Parlement européen et de la Commission européenne.

Les Comités occupent et/ou gèrent ensemble six bâtiments à Bruxelles et se partagent également des services conjoints liés aux services de traduction et de logistique (infrastructures, sécurité, IT, EMAS, restauration et imprimerie). Il faut relever que la stratégie immobilière des Comités prévoit l'acquisition du bâtiments Van Maerlant et Belliard 100 en échange des bâtiments Belliard 68 et Trèves 74 dans l'objectif de relier à terme tous les bâtiments entre eux. Un accord a été signé à cette fin en août 2019 entre les Comités et la Commission européenne et devrait être effectif en septembre 2022.



Bâtiment Jacques Delors (JDE)

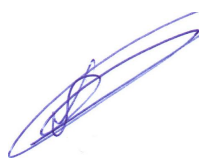
Le bâtiment *Jacques Delors* (JDE), appartenant anciennement au Parlement européen, possède au nord une façade vitrée. Celle-ci abrite une serre verticale faite de plants de bambous jouant le rôle de barrière naturelle entre la rue Belliard, à fort trafic, et le bâtiment à proprement parler. Cette «double peau» remplit une fonction d'isolation acoustique et thermique. Elle contribue ainsi à économiser de l'énergie. La rénovation du hall d'entrée du bâtiment JDE en 2018 a permis de renforcer les conditions de sécurité et de le rendre plus ergonomique et convivial.

L'immeuble JDE est composé principalement de zones de bureaux ainsi que de zones de conférences, de réunions et de deux atriums. Il accueille également les services suivants : imprimerie, copyshop, restauration (1 restaurant, 1 cantine, 1 cafétéria), bibliothèque, salle de sport, locaux informatiques, zone de stockage des déchets avant évacuation, parkings et autres locaux techniques.

Le bâtiment *Bertha von Suttner* (BvS), construit au début des années 1990, est également un ancien bâtiment du Parlement européen. Il est occupé par les Comités depuis 2000 et a subi d'importants rafraîchissements, notamment dans la redéfinition des espaces intérieurs. Le BvS abrite des zones de bureaux, de restauration (1 cafétéria), 3 salles de formations, 2 infirmeries (1 pour chaque Comité), un parking voitures, un parking vélos et une zone de stockage des déchets avant évacuation. Son entrée a été rénovée en 2019 afin de la rendre conforme aux exigences de sécurité.

Courant l'année 2021, des travaux de modernisation ont été réalisés en vue d'améliorer le confort, la communication entre personnes et l'utilisation plus efficace des surfaces :

- La capacité des ascenseurs a été augmentée grâce à l'installation d'un système d'appel DSC (Destination Selection Control) aux paliers et pas dans la cabine.
- Les travaux de modernisation et le réaménagement d'une grande partie des locaux ont été réalisés à 9 étages par l'utilisation d'un système de cloisons réutilisables et "cradle to cradle" et avec un tapis "cradle to cradle".



- Les zones centrales d'archives de 6 étages de l'aile Rue Montoyer ont été réaménagées en salles de réunion, prévues d'un nouveau système d'éclairage LED ainsi que d'un système de ventilation où le débit d'air est régulé par une mesure de CO2 pour chaque salle individuelle.
- Les archives situées dans les zones centrales de 6 étages de l'aile Remorqueur ont été transformées en espaces sociaux et en bulles de réunion.
- Des installations de vidéoconférence seront installés dans l'ensemble des salles et bulles de réunion.

Le bâtiment *Remorqueur* (REM) a été construit en 2006 sur le site d'un ancien immeuble de bureaux. Celui-ci ayant été doté d'une station-service au rez-de-chaussée, une décontamination du sol a été réalisée. Le REM abrite essentiellement les services IT ainsi qu'une salle de conférences. Ce bâtiment est peu occupé (62 personnes en 2021).

Le bâtiment *Belliard 68* (B68) date des années 1970 et a appartenu à la Commission européenne jusqu'en 2002. Il a subi d'importantes rénovations et accueille principalement les unités de traduction ainsi qu'une cafétéria. Deux vélos de service y sont également disponibles.

Le bâtiment *Trèves 74* (TRE), construit au début des années 1990, a été nommé bâtiment de l'année en 1994 par le magazine *Trends* et a reçu un prix de la Fédération belge de l'urbanisme. Il a appartenu à l'EFTA (*European Free Trade Association*) jusqu'en 2004 et a subi d'importantes rénovations. Connexe au bâtiment *Belliard 68*, il abrite également les unités de traduction.

Le bâtiment *Van Maerlant* (VMA), construit en 1985, appartient à la Commission européenne. Depuis 2007, celle-ci le partage avec les Comités qui y occupent des espaces de bureaux ainsi que deux salles de conférence. Ce bâtiment n'appartenant jusqu'à présent pas aux Comités, il n'a pas pu être inclus dans le suivi des objectifs environnementaux relatifs aux énergies et à l'eau. Ses consommations sont néanmoins suivies. Le VMA deviendra la propriété des Comités en septembre 2022, conformément à la stratégie immobilière du CESE et du CdR.

Chaque bâtiment est couvert par un permis d'environnement émis par Bruxelles Environnement, l'autorité bruxelloise chargée des questions environnementales.

Bâtiment	Numéro d'enregistrement	Date d'expiration
JDE	381908	30/04/2028
BvS	671199	24/10/2033
REM	399668	02/10/2033
TRE	01/0331	20/02/2032
B68	702365	19/02/2034
VMA	676713	18/04/2034

Les Comités s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière d'environnement (voir les exigences réglementaires applicables en annexe).

2.4 Structure organisationnelle d'EMAS

La structure prévue aux Comités pour la mise en place d'EMAS comprend :

- le comité de direction EMAS;
- le service EMAS;
- les personnes de contact EMAS.

Le comité de direction EMAS

Le comité de direction EMAS est un organe représentant les services du CESE et du CdR. Ses membres sont responsables de la supervision et du bon fonctionnement du SME. Dans ce cadre, ils prennent les décisions concernant l'allocation des ressources et agissent en tant qu'acteurs de référence dans la mise en place des bonnes pratiques.

Composition :

CESE	CdR
Secrétaire général	Secrétaire général
Chef du cabinet du secrétaire général	Chef du cabinet du secrétaire général
Directeur de la logistique	Directeur de la traduction
Directeur des travaux législatifs en charge des questions environnementales	Directeur des travaux législatifs en charge des questions environnementales
Directeur des ressources humaines et des finances	Directeur des ressources humaines et des finances
Représentant du Comité du personnel	Représentant du Comité du personnel

Lors de la réunion annuelle 2021 du comité de direction il a été décidé d'ajouter les Directeurs des services aux Membres (Directions A des deux Comités) à la composition du comité de direction EMAS. La procédure respective sera mise-a-jour courant 2022, afin que la décision puisse prendre effet à partir de 2023.

Le service EMAS

Le service EMAS est chargé de la mise en place du SME selon le référentiel EMAS. Il gère notamment :

- les documents: procédures, instructions de travail et autres documents;
- les informations nécessaires à l'amélioration continue des activités et des performances: rapports d'audits, non-conformités, suggestions d'amélioration, incidents environnementaux, indicateurs, etc.;
- la coordination du projet au sein de toutes les directions;
- la sensibilisation en matière d'environnement: organisation d'évènements de sensibilisation sur les problématiques environnementales, newsletters, campagnes de communication;
- l'animation et la coordination du réseau des personnes de contact EMAS;
- l'organisation des revues de direction;
- la proposition d'objectifs environnementaux et leur suivi;
- l'organisation des audits environnementaux internes et externes;
- la mise en place de critères environnementaux dans les appels d'offres des comités (GPP);
- la rédaction et la mise à jour de la déclaration environnementale.

Les personnes de contact EMAS

Le service EMAS s'appuie sur un réseau d'environ quatre-vingts personnes de contact EMAS réparties dans toutes les directions des deux Comités et des services conjoints. Ces personnes assurent une fonction de relais en matière de communication et de sensibilisation : elles transmettent les messages auprès de leurs collègues et recueillent leurs commentaires et suggestions, elles prennent part aux actions de sensibilisation et soutiennent les actions EMAS spécifiques mises en œuvre dans leur direction ou leur unité.



3. Résultats environnementaux et indicateurs

Domaines	Résultats
Électricité (kWh/pers)	- 30,2 % par rapport à 2014 Électricité 100% verte
Gaz (kWh DJ/pers)	- 24,8 % par rapport à 2014
Eau (m ³ /pers)	- 33,2 % par rapport à 2014
Papier (pages/pers/jour)	- 94% par rapport à 2015
Déchets bureau et cuisine (kg/pers/an)	- 61% par rapport à 2017
Marchés publics durables	100% des appels d'offres pour lesquels le service EMAS a été consulté en 2021 incluent des clauses environnementales ¹⁰
Produits de nettoyage	100% des produits de nettoyage utilisés en 2021 sont écolabellisés ¹¹
Produits phytosanitaires (espaces verts)	100% des produits phytosanitaires sont écologiques depuis 2010 ¹²
Voitures de service	Eco score en augmentation depuis 2014 (donc l'impact environnemental des véhicules de service diminue) ¹³
Mobilité du personnel	69,6% (au CESE) et 75,8% (au CdR) du personnel utilisent des moyens de transports respectueux de l'environnement
Alimentation durable	En raison de la pandémie de COVID-19, les services de restauration ont été suspendus pendant la quasi-totalité de l'année 2021. Indicateurs non disponibles.
Certifications environnementales	EMAS ISO 14001 Entreprise écodynamique (3 étoiles) - reçu en juin 2009 Label Good Food (Cantine durable – 2 fourchettes)

En raison de la pandémie de COVID-19, les résultats de 2021, comme en 2020, ne peuvent être considérés comme représentatifs.

¹⁰ Le service EMAS est consulté lorsque la valeur estimée du marché est supérieure ou égale à 25.000 € dans le cas d'un appel d'offres lancé par les services conjoints et à 60 000 € dans le cas d'un appel d'offres lancé par les services propres. Sur un total de 25 procédures d'appels d'offres correspondant à ces critères en 2021, 13 procédures n'ont pas fait l'objet d'une consultation du service EMAS.

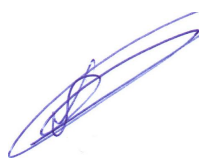
¹¹ À l'exception des produits faisant partie des mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 comme le gel hydroalcoolique.

¹² 98% en 2019 en raison d'un traitement phytosanitaire spécifique.



Contribution des objectifs EMAS aux objectifs de développement durables

									
To reduce electricity/gas consumption									
To reduce water consumption									
To promote responsible use of paper									
To promote green public procurement									
To promote sustainable food and to combat food waste									
To organize eco-friendly events									
To reduce CO2 emissions caused by commuting									
To reduce waste and improve waste sorting									
To boost urban biodiversity									
To perform a carbon inventory									



3.1 Électricité



Objectif: réduction de la consommation électrique en kWh/personne de 5 % de 2015 à 2021 (année de référence: 2014).

Utilisation: les besoins en électricité sont principalement liés à l'éclairage, à la climatisation et à la ventilation des bâtiments, à l'infrastructure informatique (ordinateurs, imprimantes, serveurs), au fonctionnement des ascenseurs et d'autres équipements électriques.

Indicateurs

a) Quantité totale annuelle d'électricité consommée par personne exprimée en kWh/personne.

Résultats 2021: **3 917,71** kWh/personne

La consommation totale d'électricité pour l'année 2021 est de 6 182 151,20 kWh. Elle était de 6 508 423,96 kWh en 2020 et de 7 498 751,47 en 2019.

La consommation totale d'électricité par personne pour l'année 2021 a diminué de **2,1 %** par rapport à l'année 2020 et de **30,2 %** par rapport à l'année 2014. L'objectif «électricité» des Comités **est atteint depuis 2017**. Il faudrait attirer l'attention que les années 2020 et 2021 sont spéciales du fait de l'inoccupation - ou faible occupation - des bâtiments en temps de COVID-19. L'analyse associée a la réduction ne peut pas servir de référence pour les années qui suivront où quand tout redeviendrait normal.

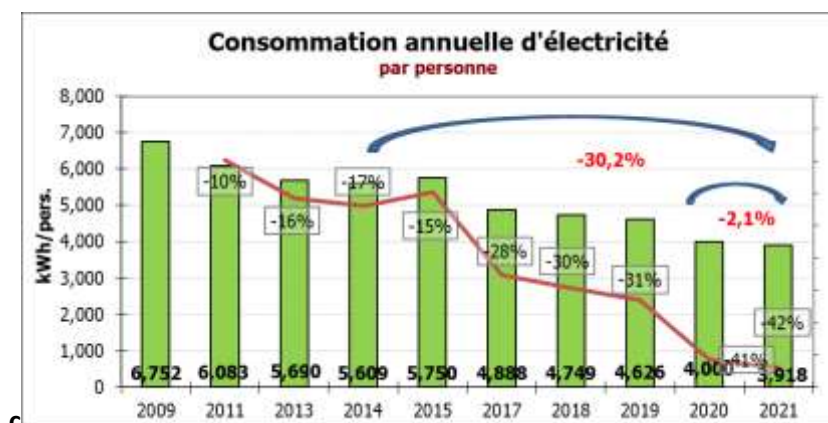


Figure 1: Consommation d'électricité par personne et par an pour tous les bâtiments

b) Quantité totale annuelle d'électricité consommée par unité de surface au sol exprimée en kWh/m²/an.

Résultats 2021: 74,96 kWh/m²

La consommation totale d'électricité par m² pour l'année 2021 a diminué de **5 %** par rapport à l'année 2020 et de **33,8 %** par rapport à l'année 2014.



Figure 2: Consommation annuelle d'électricité/m²

Explications relatives aux données

Relevons tout d'abord que certaines années ne sont pas représentées dans les graphiques dans un souci de lisibilité. Les données pour ces années demeurent disponibles.

Depuis 2020, les données proviennent exclusivement des relevés des compteurs intelligents. Les mesures instantanées des compteurs permettent une gestion par période précise en fonction des paramètres que l'on veut analyser.

Le bâtiment VMA fait partie du domaine d'application du SME des Comités depuis 2015. Les données de consommation du VMA sont fournies par la Commission, propriétaire du bâtiment. La consommation est calculée au prorata de la surface occupée par les Comités (57,85 %).

Il faut enfin noter que les bâtiments présentent des caractéristiques techniques très différentes, de par la nature des activités qui y sont menées, l'ancienneté des installations ou le degré de confort qui y est dispensé. Ceci explique les variations de consommation observées dans les différents bâtiments (graphiques 3 et 4).

Le plus grand bâtiment (JDE) abrite la cantine, les cuisines, l'imprimerie et de nombreuses salles de réunions et de conférences. Ces services sont plus énergivores que des bureaux standards. Le deuxième bâtiment le plus important (BvS) ne dispose pas de système de climatisation. La consommation par m² et par personne y est donc plus faible que dans les autres immeubles. Le chauffage du bâtiment TRE est alimenté en gaz et non plus en électricité depuis fin 2017. Le bâtiment REM accueille un très faible nombre d'occupants (62 personnes en 2021), mais les besoins en chauffage restent identiques.

La consommation annuelle d'électricité par bâtiment est indiquée dans les graphiques ci-dessous :

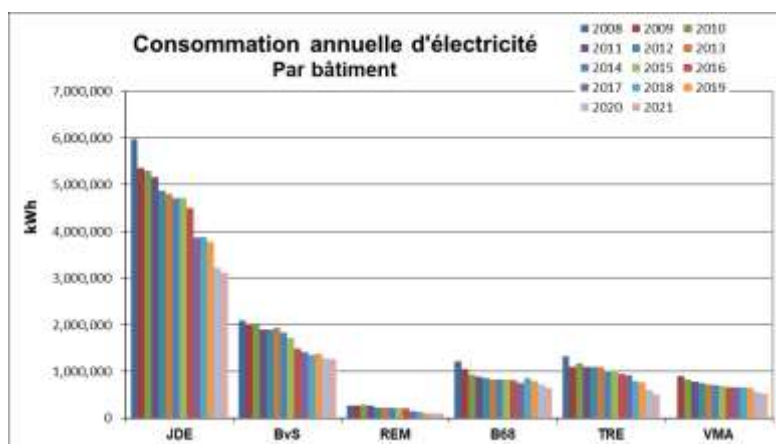


Figure 3: Consommation annuelle d'électricité par bâtiment

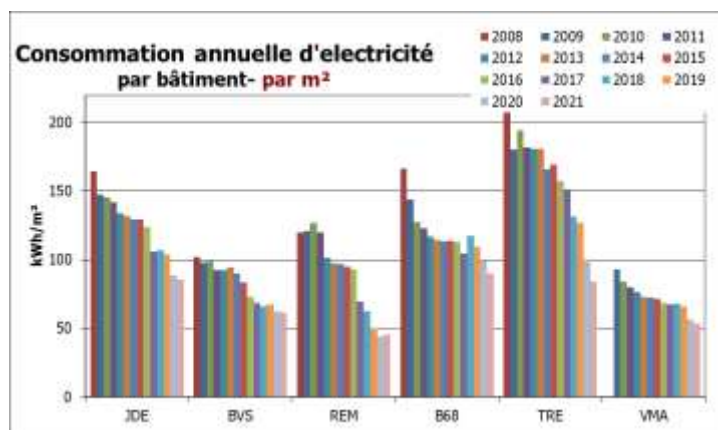


Figure 4: Consommation annuelle d'électricité par m² et par bâtiment

Analyse des résultats

Comme l'année précédente la consommation d'électricité est restée à un niveau relativement bas en 2021 par rapport aux années précédentes. Cette diminution s'explique par la situation exceptionnelle que nous avons connue suite à la survenue de la **pandémie de COVID-19**. Celle-ci a eu pour conséquence la fermeture des bâtiments B68, TRE et REM pendant la période des premiers quatre à cinq mois de 2021.

La baisse des consommations électriques est plus mitigée en 2021 principalement à cause d'un retour progressif des collègues au bureau, alors que la mesure visant à pulser 100% d'air neuf a été maintenue. En hiver, cette mesure est très énergivore dans les immeubles (TRE et JDE) équipés de systèmes de post-chauffe dans les unités terminales.

Actions réalisées

Depuis la mise en place de leur SME, les Comités ont mis en œuvre de nombreuses actions dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Toutes les actions sont reprises dans le tableau «Description des aspects environnementaux significatifs» en fin de document. Relevons ci-dessous certaines d'entre elles (liste non exhaustive) :

Ensemble des bâtiments

- Les Comités se fournissent **exclusivement en électricité verte** depuis 2009¹⁴.
- En 2021 les derniers compteurs électriques ont été installés permettant une gestion plus efficace de l'énergie.
- Les systèmes d'éclairages énergivores ont été remplacés par des lampes LED avec détecteur de mouvement (action en cours).
- Les plages de confort ont été réduites durant les mois d'été.
- Pour les autres groupes de ventilation, les moteurs sont remplacés au fur et à mesure de leur vétusté (G11/3).
- Installation de nouveaux filtres "anti-COVID" (éviter à terme le fonctionnement en 100% air neuf);

¹⁴ Source: 86% d'énergie hydraulique et 14% énergie éolienne. Origine géographique: majoritairement la France et la Norvège, puis la Belgique et l'Italie dans une moindre mesure.



Bâtiment JDE

- La performance des salles de conférence a été améliorée via l'optimisation de la température et de la pulsion d'air.
- La performance de la hotte (cuisine) a été améliorée afin de garantir un débit d'extraction limité et ainsi limiter sa consommation d'électricité.
- La gestion des températures des chambres froides (cuisine) a été améliorée par la mise en place d'un système de contrôle à distance. En cas de variation importante de température, une alerte est activée au centre de contrôle.
- Installation de pompes à débit variable sur les groupes de ventilation (GP/GE) pour économiser de l'énergie. Les travaux ont débuté en 2018 (bâtiment JDE) et le projet principal a été finalisé en 2021. A l'avenir, des adaptations ponctuelles seront faites.
- Le projet finalisé de fonctionnement des pompes hydrauliques indique une amélioration énergétique. De même, le projet d'amélioration de la régulation donne des indicateurs énergétiques positifs sur la gestion.

Bâtiment BvS

- Un système de ventilation a été installé dans certains locaux. Cette action permet une meilleure gestion de l'énergie, car l'alimentation en air neuf s'effectue désormais sans ouvrir les fenêtres, ce qui limite les pertes de chaleur. En 2021, un nouveau groupe de ventilation au BvS avec débit variable ont été installé.
- Des sondes dans les bureaux 'faibles' ont été installé en vue d'optimiser la production d'eau chaude. En plus, une liaison 'intelligente' entre les régulations des productions chaude et froide afin de mieux maîtriser les risques de destruction d'énergie entre ces deux sources.

Bâtiment TRE

- Le fonctionnement des chaudières a été optimisé par l'ajout d'une programmation. Gain environnemental : la consommation d'électricité est adaptée aux besoins.
- La consommation a nettement diminué depuis 2018 suite à la mise en place d'une chaudière au gaz (années précédentes : chauffage alimenté en électricité).

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

Sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité budgétaire, les actions suivantes sont ou seront mises en œuvre :

- Poursuite de l'installation de lampes LED avec variateur d'intensité dans tous les bâtiments;
- Suivi des consommations en dehors des heures d'occupation;
- Installation de détecteurs de présence dans le bâtiment REM;
- Mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux objectifs PLAGE, Green Deal et EMAS; ;
- Optimisation des cadastres énergétiques en tenant compte des relevés des compteurs sur une année entière 2021;
- Installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

Production d'énergie solaire

Indicateur: part de la consommation totale d'électricité issue de la production d'électricité d'origine renouvelable exprimée en %.

Des panneaux photovoltaïques d'une surface totale de **150 m²** ont été installés en 2010 sur les toitures des bâtiments JDE et B68.

La production annuelle d'électricité enregistrée depuis leur installation se situe **autour de 12 MWh**.

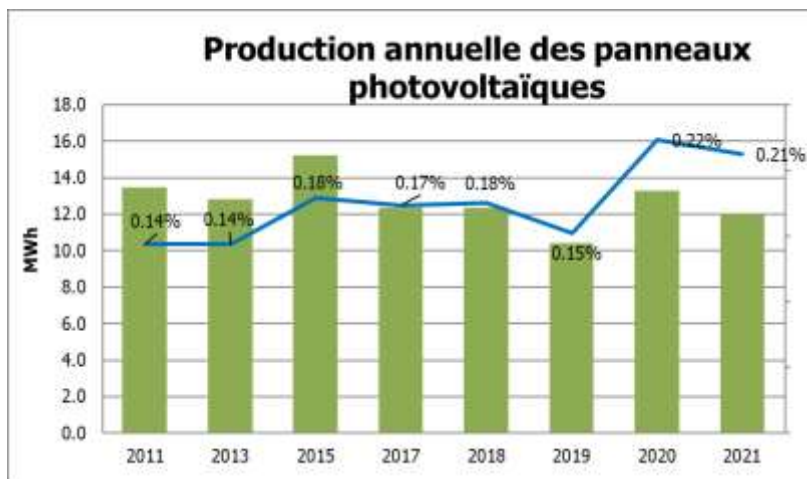


Figure 5: Production annuelle d'électricité via les panneaux photovoltaïques.

Analyse des résultats

En 2021 la production d'électricité était de **12 MWh**, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2020 (**13,28 MWh**). En 2021, les panneaux solaires ont fourni 0,21 % de l'électricité totale consommée, soit plus ou moins le même niveau qu'en 2020.

Au cours de l'année 2021, un problème est survenu aux panneaux B68 et a dû être réparé par le service de maintenance. De plus, il y a eu une période estivale moins ensoleillée en 2021 qu'en 2020, entraînant ainsi une légère baisse de la production de 2021 par rapport à 2020.

La préparation de l'appel d'offres pour divers travaux aux installations techniques, e.a. l'installation des nouveaux panneaux photovoltaïques, est en cours : si l'appel d'offres est fructueux, les Comités pourraient avoir un contrat cadre probablement signé pour début 2023. Cette action nécessite d'importantes études d'exécution et pourrait être réalisée au plus tôt dans le courant 2024.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale DRS:

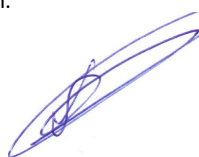
i1) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par unité de surface au sol, en termes d'énergie finale (kWh/m²/an). Les Comités utilisent cet indicateur qui est donc en adéquation avec le DRS.

i2) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par employé en équivalent temps plein (ETP) en termes d'énergie finale (kWh/ETP/an). Les Comités utilisent l'indicateur kWh/personne, qui n'est pas en adéquation avec le DRS. L'unité de mesure est le nombre total **d'occupants** et non le nombre **d'ETP**¹⁵.

i41) Part de la consommation totale d'électricité issue de la production sur place d'électricité d'origine renouvelable (%). Les Comités utilisent cet indicateur qui est donc en adéquation avec le DRS.

Repères d'excellence DRS : sans objet.

¹⁵ ETP est le rapport entre le nombre total d'heures rémunérées pendant une période (temps partiel, temps plein, contractuel) et le nombre d'heures de travail pendant cette période - du lundi au vendredi. Un ETP équivaut à un employé travaillant à temps plein.



3.2 Gaz



Objectif: réduction de la consommation de gaz par personne de 5 % de 2015 à 2021 (année de référence: 2014).

Utilisation: le gaz est principalement utilisé pour le chauffage des six bâtiments et pour la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment JDE.

Indicateurs

a) Quantité annuelle totale de gaz consommée par personne exprimée en kWh/personne.

Résultats 2021: **2 985,27 kWh/personne.**

La consommation totale de gaz en 2021 est de 4 710 749,85 kWh PCS DJ. Elle était de 3 749 817,82 kWh PCS DJ en 2020 et de 4 526 507,13 kWh PCS DJ en 2019.

La consommation totale de gaz par personne pour l'année 2021 a augmenté de **29,5 %** par rapport à l'année 2020 et diminué de **24,8 %** par rapport à l'année 2014. L'objectif «gaz» des Comités est atteint depuis 2017. Il faudrait attirer l'attention que les années 2020 et 2021 sont spéciales du fait de l'inoccupation - ou faible occupation - des bâtiments en temps de COVID-19.

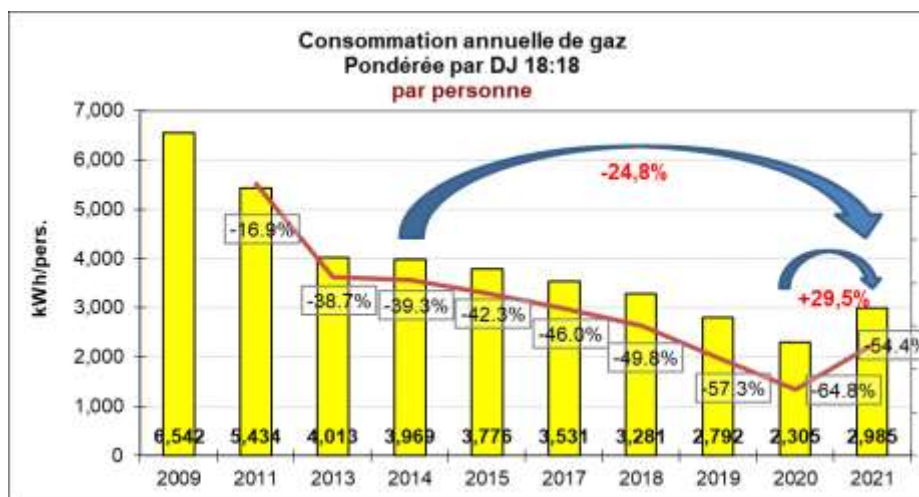


Figure 6: Consommation de gaz par personne et par an pour les 6 bâtiments

b) Quantité annuelle totale de gaz consommée par m² en kWh/ m².

Résultats 2021: 57,1 kWh/m². La consommation totale de gaz par m² pour l'année 2021 a augmenté de **25,6 %** par rapport à l'année 2020 et diminué de **22,3%** par rapport à l'année 2014.

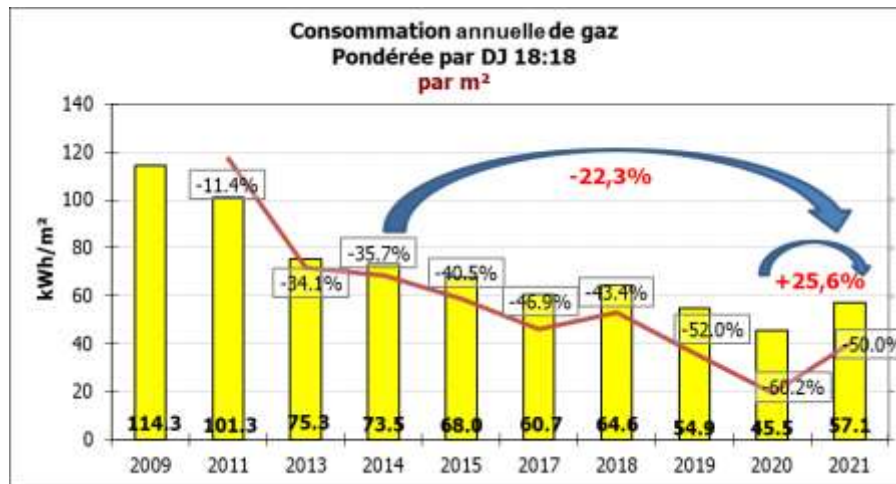


Figure 7: Consommation annuelle de gaz en kWh/m²

Explications relatives aux données

Pour une meilleure lisibilité des graphiques, certaines années ne sont pas représentées. Les données demeurent disponibles pour toutes les années.

Depuis 2020, les données proviennent exclusivement des relevés des compteurs intelligents.

Les données relatives au bâtiment VMA sont fournies par la Commission, propriétaire du bâtiment.

Le concept de degré jour 18:18¹⁶ permet de prendre en compte les températures externes observées tous les jours de l'année concernée et donc de pondérer la consommation d'énergie par rapport aux variations météorologiques. Par exemple, un hiver particulièrement froid appellera une plus grande consommation d'énergie, même si de nouvelles mesures d'isolation ont été prises. Si la notion de degré jour est intégrée, l'impact des mesures d'isolation pourra être observé.

L'augmentation de la consommation de gaz en 2021 par rapport à 2020 est principalement liée au fait que les occupants reviennent dans les immeubles de manière plus permanente après 2020.

L'augmentation de la consommation s'explique aussi par la demande de travailler uniquement avec de l'air neuf sur les unités de traitement d'air comme mesure COVID-19. Cela signifie que l'air extérieur doit être traité pour le chauffage et le refroidissement, consommant ainsi plus qu'auparavant – ou on travaillait avec un recyclage partiel de l'air, c.-à-d. l'air frais est mélangé à l'air recyclé déjà traité thermiquement.

¹⁶ Les degrés jour unifiés permettent de quantifier les dépenses énergétiques nécessaires au maintien d'une température de confort en fonction du climat extérieur. Les degrés jour 18:18 correspondent aux degrés jours sur une base d'une température extérieure de 18 °C.

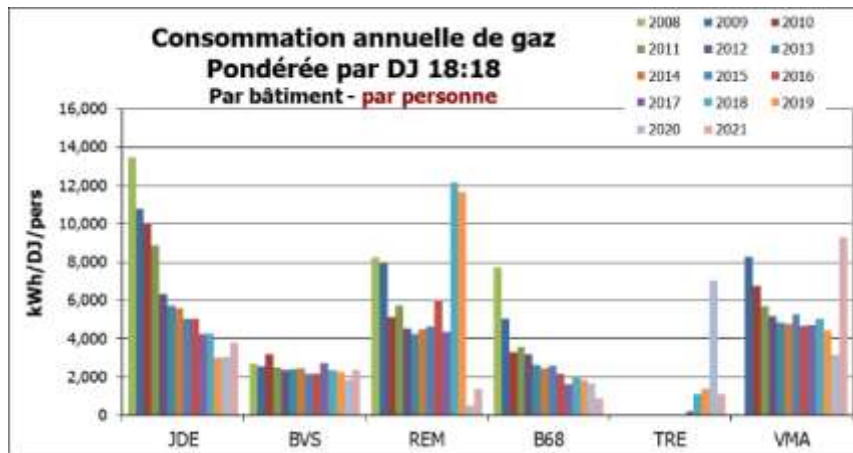


Figure 8: Consommation de gaz par personne et par an pour chaque bâtiment

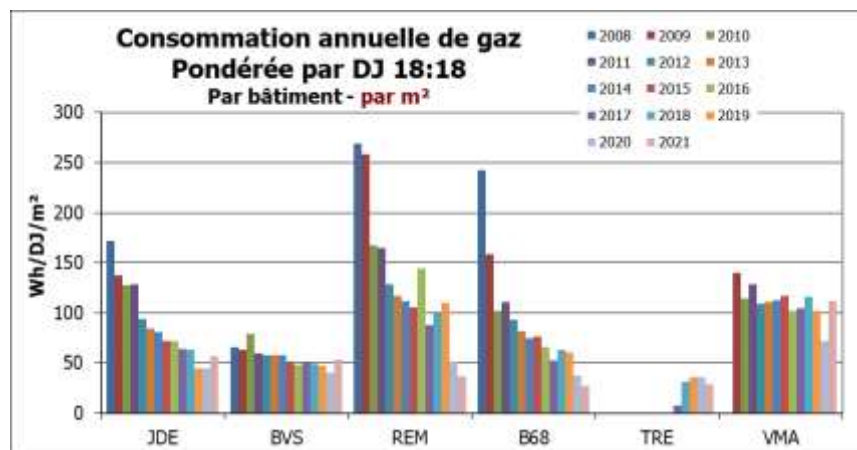


Figure 9: Consommation de gaz par m² et par an pour chaque bâtiment

Analyse des résultats

La consommation de gaz a augmenté en 2021 par rapport à 2020 (augmentation de l'ordre de 29,5 % par rapport à 2020). Cette augmentation pour la consommation de gaz s'explique essentiellement par la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19: en 2021, les bâtiments ont fonctionné de manière normale durant les mois d'hiver (aucun impact du confinement pour la période avant cette date). Comme pour l'électricité, 2021 a vu une augmentation progressive des activités et le maintien à 100% d'air neuf des systèmes de ventilation. La combinaison de ces deux éléments n'aura pas permis de maintenir l'évolution à la forte baisse amorcée en 2020. Cependant, les niveaux de consommation de gaz restent inférieurs à ceux de la période pré-COVID.

Ensuite, les bâtiments B68, TRE et REM ont été fermés pendant les premiers quatre à cinq mois de 2021, mais ces bâtiments ne représentent qu'environ 20 % de la surface chauffée ou refroidie du parc immobilier des Comités. Les deux bâtiments principaux (BvS et JDE) ont continué à fonctionner de manière normale. Il a fallu les chauffer et les refroidir comme les années précédentes.

De manière générale, la consommation de gaz a baissé progressivement depuis la mise en place du SME. C'est dans le bâtiment JDE que l'on peut observer la diminution la plus conséquente. Ce bâtiment occupant la surface la plus importante, il influence la consommation globale. En 2019, l'installation d'une nouvelle chaudière dédiée uniquement à la production d'eau chaude sanitaire a permis mettre les autres chaudières polyvalentes à l'arrêt pendant les mois d'été. En complément, une modification de la programmation de mise en marche des

chaudières a permis de réduire les consommations. Un algorithme permet de moduler la production des chaudières en fonction de la température extérieure.

Notons, en ce qui concerne le bâtiment REM, que l'augmentation de la consommation de gaz par personne en 2018 et 2019 s'explique par la forte diminution du nombre d'occupants.

Actions réalisées

Les Comités ont mis en œuvre un nombre important d'actions pour chauffer et refroidir de manière durable leurs bâtiments. Les résultats obtenus sont à attribuer au travail constant des ingénieurs. Il s'agit d'augmenter l'efficacité énergétique tout en prenant en considération le confort des occupants à chaque saison. Ci-dessous figure un aperçu des actions. La liste n'est pas exhaustive¹⁷.

Ensemble des bâtiments

- Amélioration continue de la **performance énergétique** des bâtiments conformément à la réglementation en vigueur (directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique et législation de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Mise en place du **PLAGE** (Plan local d'action pour la gestion énergétique) afin d'établir un cadastre énergétique des bâtiments et de définir des objectifs de réduction de consommation d'énergie
- Installation de systèmes de récupération d'énergie sur les unités de ventilation (GP/GE). Une étude de faisabilité a été réalisée avec des résultats positifs. Les études d'exécution sont en cours et les travaux seront intégrés dans un nouveau contrat-cadre pour les travaux d'installations techniques. En raison d'un retard de la procédure d'appel d'offres, les travaux ont été reportés pour 2023/2024.
- Installation de compteurs d'énergie pour la production de chaleur. Un contrat cadre de quatre ans a été signé en 2017 ; les travaux ont débuté en 2018 et se sont poursuivis en 2019. INFRA a signé une dernière commande en 2020 ; l'installation a été achevée en 2021.
- Optimisation du rendement des unités de chauffage et des réseaux de distribution, terminé en 2021.
- Optimisation de la régulation des groupes de chauffage et des réseaux de distribution (GTC), terminé en 2021.

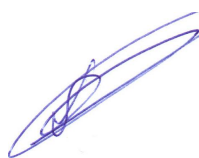
Bâtiment JDE

- Installation d'une nouvelle toiture verte sur le toit de la cafétéria et de la cantine du JDE en 2019. La toiture comprend une nouvelle couche d'isolation ainsi que des plantes mellifères. Gain environnemental : amélioration de l'isolation thermique et de la performance énergétique. La toiture végétale est également un moyen de favoriser la biodiversité urbaine (voir chapitre 3.9).
- Une nouvelle chaudière exclusivement dédiée à la production d'eau chaude sanitaire a été installée. Gain environnemental : mise à l'arrêt des chaudières en été.

Bâtiment BvS

- Installation d'une toiture verte comprenant une couche d'isolation sur le toit du 8^e étage du BvS.
- Audit énergétique du bâtiment BvS qui a mené à l'ajout de 3 actions au permis d'environnement : le "free cooling" par le système GTC, la programmation horaire, le réglage de l'unité de froid en fonction d'une courbe de froid.

¹⁷ Toutes les actions sont exposées en annexe dans la description des impacts environnementaux significatifs.



- Coupure du chauffage pendant les mois de juin, juillet et août depuis 2018.
- Pose de fenêtres à isolation thermique côté rue après une étude de faisabilité. Les fenêtres des côtés intérieurs des 10e et 11e étages ont également été remplacées.
- Isolation et création d'un toit vert au 8ème étage a BvS. Cette action est cohérente avec les initiatives et les objectifs de la Région bruxelloise pour lutter contre l'imperméabilisation des sols.
- Installation de sondes Wi-fi dans les bureaux défavorisés permettant l'optimisation du chauffage (hiver) et de la production de froid (été).

Bâtiment B68

- Audit énergétique du bâtiment B68. Nouveau permis d'environnement délivré en 2019.
- Coupure du chauffage pendant les mois de juin, juillet et août depuis 2018.

Bâtiment TRE

- Audit énergétique en 2016.
- Création d'une «double peau» via l'installation d'un mur intérieur vitré au 7^e étage afin d'améliorer la performance énergétique.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

Sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité budgétaire, les actions suivantes sont ou seront mises en œuvre :

- Poursuite de la mise en œuvre du PLAGE qui devrait avoir comme objectif global +/- 5,6 % d'économie en énergie primaire ;
- Prévu en 2023: Appel d'offres "remplacement de la régulation au JDE" qui permettra l'emploi de matériel plus performant mais surtout la révision des analyses fonctionnelles et l'optimisation de la programmation de régulation permettant des gains ;
- Poursuite de l'élaboration d'un cadastre énergétique sur base des relevés des compteurs intelligents dans le but de pouvoir analyser les consommations plus précisément (par activité, par zone et par usage) et ainsi mieux cibler les actions correctives ;
- Un système de récupération d'énergie sur les unités de ventilation a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les résultats sont concluants. En relation avec les résultats de l'appel d'offres "Travaux aux installations techniques" en cours, les études d'exécution pourraient démarrer en 2023. En cas de résultats positifs et de disponibilité budgétaire, les travaux pourraient avoir lieu en 2024.

Il faut enfin souligner que les Comités se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs de neutralité carbone de l'Union européenne dans le cadre du *Green Deal*. Il s'agit, en tant qu'organe de l'Union européenne, d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2030. Dans ce contexte, la performance énergétique des bâtiments constituera un levier d'action important pour réduire l'empreinte carbone des Comités.

Adéquation avec le DRS

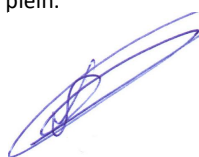
Indicateurs de performance environnementale DRS :

i1) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par unité de surface au sol, en termes d'énergie finale (kWh/m²/an) Les Comités utilisent cet indicateur qui est donc en adéquation avec le DRS.

i2) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par employé en équivalent temps plein (ETP) en termes d'énergie finale (kWh/ETP/an). Les Comités utilisent l'indicateur kWh/personne, qui n'est pas en adéquation avec le DRS. L'unité de mesure est le nombre total **d'occupants** et non le nombre **d'ETP**¹⁸.

Repères d'excellence issu du DRS: sans objet.

¹⁸ ETP correspond au rapport entre le nombre total d'heures rémunérées pendant une période (temps partiel, temps plein, contractuel) et le nombre d'heures de travail pendant cette période - du lundi au vendredi. Un ETP équivaut à un employé travaillant à temps plein.



3.3 Eau

Objectif: maintien de la consommation par m^3 par personne entre 2015 à 2021 (année de référence: 2014).

Utilisation: l'eau est utilisée principalement dans les activités de restauration et de nettoyage, les toilettes, pour l'humidification de l'air ainsi que l'arrosage des plantes intérieures et des jardins extérieurs. Les Comités utilisent exclusivement de l'eau de ville.

Indicateurs

a) Consommation d'eau par an par personne (m^3 /personne)

Résultats 2021: **7,77 m^3 /personne**

La consommation totale d'eau est de 12 259 m^3 en 2021. Elle était de 14 741 m^3 en 2020 et de 19 778 m^3 en 2019.

La consommation d'eau par personne pour l'année 2021 a diminué de **14,3 %** par rapport à l'année 2020 et de **33,2 %** par rapport à l'année 2014. Il faudrait attirer l'attention que les années 2020 et 2021 sont spéciales du fait de l'inoccupation - ou faible occupation - des bâtiments en temps de COVID-19. L'analyse associée à la réduction ne peut pas servir de référence pour les années qui suivront où quand tout redeviendrait normal.

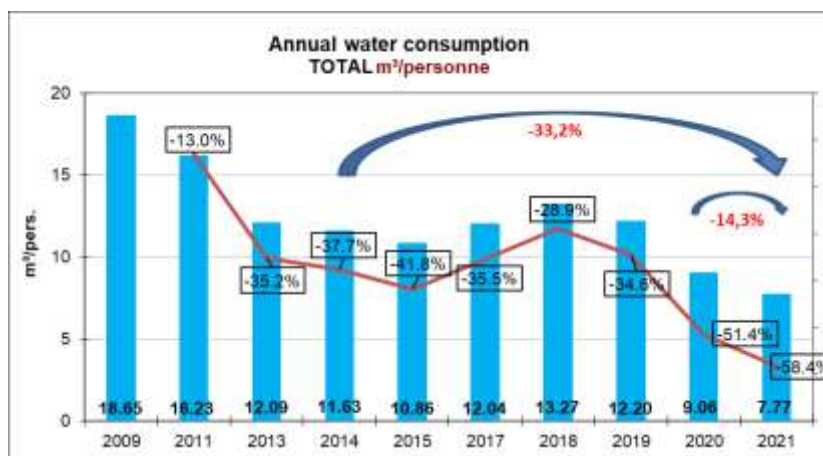


Figure 10 : Consommation annuelle d'eau par m^3 et par personne pour les 6 bâtiments

b) Consommation d'eau par an par m^2 (m^3/m^2)

Résultats 2021: **0,15 m^3/m^2**

La consommation d'eau en m^3 par m^2 pour l'année 2021 a diminué de **16,8 %** par rapport à l'année 2020 et de **36,6 %** par rapport à l'année 2014.



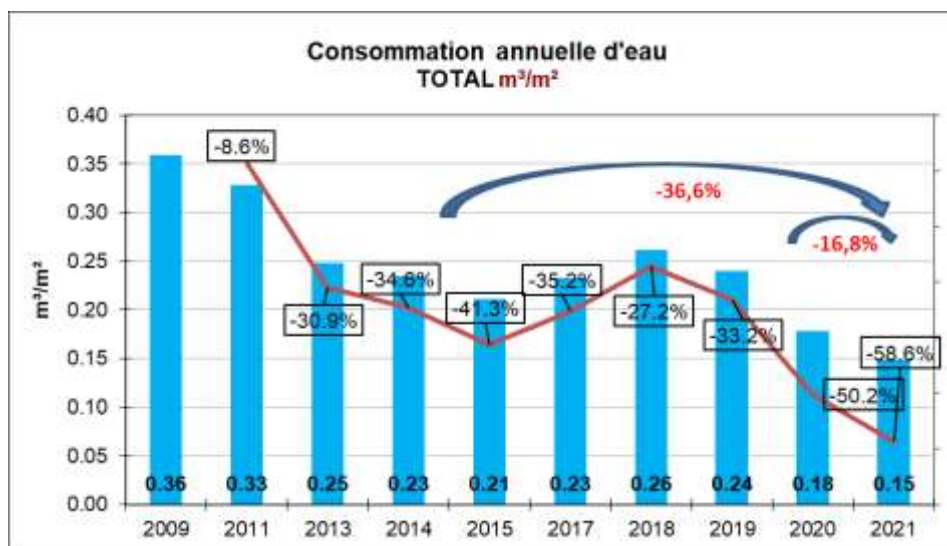


Figure 11: Consommation annuelle d'eau en m³ par m²

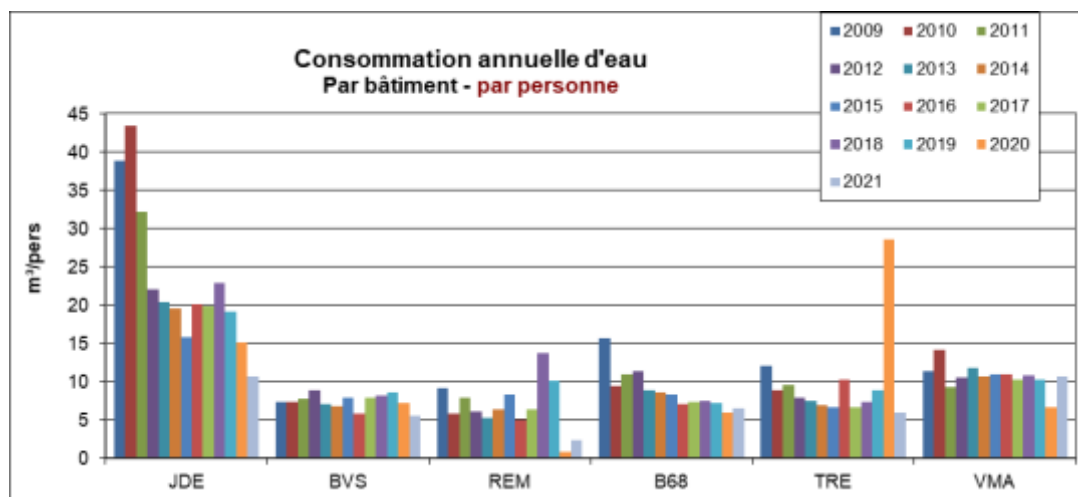


Figure 12: Consommation d'eau par personne et par bâtiment

Explications relatives aux données

Depuis 2020, les données proviennent exclusivement des relevés des compteurs intelligents. Il est à noter que les données pour la période 2009-2011 représentent une estimation faite à partir d'une extrapolation (données non disponibles).

Pour une meilleure lisibilité des graphiques, certaines années ne sont pas représentées. Les données relatives à ces données demeurent disponibles.

Analyse des résultats

Comme nous avons pu l'observer pour les consommations d'électricité, la consommation d'eau par personne a diminué en 2021 (baisse de l'ordre de **14,3%** par rapport à 2020). La raison est essentiellement liée à la **situation de COVID-19** et à la faible occupation des bâtiments. En plus, les Comites ont accueilli très peu de visiteurs pendant l'année.

De manière générale, on peut observer une baisse progressive de la consommation d'eau par personne depuis 2009. Une légère **augmentation** a été observée durant la période 2016-2018, avec un pic en 2018. La

hausse de la consommation d'eau en 2018 peut s'expliquer par le fait que le système d'arrosage des bambous a été dérégulé lors des travaux effectués durant cette période (rénovation du hall du JDE). Ce problème est résolu. Depuis 2019, la consommation d'eau est à nouveau en baisse. Parmi les facteurs d'augmentation et de diminution, notons le nombre de **visiteurs (JDE)**. Leur nombre a un impact direct sur le taux de fréquentation des sanitaires. Le nombre de visiteurs a moins d'impact sur la consommation d'énergie, car les salles de conférences sont chauffées et refroidies quel que soit le nombre de personnes présentes dans la salle.

L'objectif du maintien de la consommation en m³ par personne au niveau de 2014 a été **atteint depuis 2020**. Cependant, cette donnée ne peut pas être considérée comme représentative. Il faut s'attendre à une nouvelle augmentation de la consommation d'eau lors de la reprise des activités en présentiel de manière plus régulière. La consommation d'eau est fortement liée à l'occupation des bâtiments.

Actions réalisées

Les Comités ont mis en œuvre de nombreuses actions visant à réduire leur empreinte hydrique. Le défi consiste à réduire la consommation d'eau mais également à assurer un contrôle de la qualité de l'eau. Ci-dessous figure un aperçu des principales actions. La liste n'est pas exhaustive¹⁹.

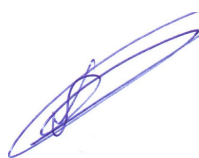
- **JDE**: les toitures végétales ont été remplacées par des toitures vertes qui ne nécessitent pas d'irrigation.
- **JDE et BvS**: 8 fontaines alimentées en eau ont été installées dans différentes zones des bâtiments JDE et BvS. Elles offrent de l'eau fraîche et filtrée. Bien que les fontaines entraînent une augmentation de la consommation d'eau par personne, cette action joue un rôle essentiel dans la stratégie «zéro plastique» des Comités (voir l'objectif concernant l'alimentation, au chapitre 3.10). En complément de cette action, des gourdes isothermes ont été distribuées au personnel du CESE par l'administration²⁰.
- **JDE**: installation d'un adoucisseur d'eau dans les cuisines, permettant de réduire le calcaire et ayant l'impact positive consommation d'eau et ainsi de limiter la fréquence d'entretien des équipements.
- **Ensemble des bâtiments** : installation de compteurs d'eau aux endroits stratégiques pour assurer une meilleure gestion de l'eau. Cette action a démarré en 2018 et l'installation a été terminée en 2021. Les départs d'eau de chacun des bâtiments sont équipés d'un compteur général. Pour les départs spécifiques (arrosage, eau adoucie, installations techniques GP/GE), des compteurs ont également été installés. Cela permet de dissocier les consommations par activité et donc de mettre en œuvre un système de gestion de l'eau plus précis et ainsi définir des objectifs cohérents. Les données de consommation sont également reprises et historisées sur la solution de gestion de l'énergie installée au CESE.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- **JDE**: Etudes relatives au remplacement des tuyauteries défectueuses d'adduction d'eau permettant d'éviter les fuites.
- **JDE**: système de récupération de l'eau de pluie pour arroser les bambous. Grâce aux travaux d'amélioration récemment réalisés en 2019 aux conteneurs en bambou, la faisabilité d'installer un nouveau système d'arrosage doit être vérifiée et validée. En raison d'un retard de la procédure d'appel d'offres, les études ont été reportées à 2023 et les travaux à 2024. Gain environnemental : récupération de l'eau de pluie avec impact direct sur les quantités d'eau consommées.

¹⁹ Toutes les actions sont exposées en annexe dans la description des impacts environnementaux significatifs.

²⁰ Le personnel du CESE a bénéficié de cette action en 2019. En ce qui concerne le personnel du CdR, l'action a été postposée en raison de la pandémie de COVID-19.



- Initiation d'une étude sur la gestion de l'eau aux Comités.
- **Sensibilisation**: les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'attention du personnel sur la question de l'eau, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et sous forme d'éco-tips.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale DRS:

i5) Quantité annuelle totale d'eau consommée par employé en équivalent temps plein ($m^3/ETP/an$). Les Comités utilisent l'indicateur kWh/personne qui n'est pas en adéquation avec le DRS. L'unité de mesure est le nombre total d'occupants et non le nombre d'ETP.

i6) Quantité annuelle totale d'eau consommée par surface au sol à l'intérieur du bâtiment ($m^3/m^2/an$). Les Comités utilisent cet indicateur qui est donc en adéquation avec le DRS.

Repère d'excellence DRS : consommation totale d'eau dans les immeubles de bureaux inférieure à $6,4m^3/employé$ exprimée en ETP. L'indicateur des Comités portant sur le nombre de personnes, celui-ci ne peut actuellement pas être comparé au repère d'excellence, un occupant n'étant pas équivalent à un ETP.

3.4 Papier

Objectif: réduction de la consommation de papier de 5 % de 2016 à 2021 (année de référence: 2015).

Utilisation: le papier est utilisé de deux manières distinctes : dans les bureaux (papier imprimé) et dans les publications et documents de réunions.

a) Papier utilisé dans les bureaux : il s'agit de papier de type «A4, 100 % recyclé, 80 gr» utilisé par les employés pour l'impression de documents.

Indicateur: nombre de feuilles imprimées par personne par jour.

Résultats 2021: 1,2 feuilles/personne/jour ouvrable.

En valeur absolue, la quantité totale de papier utilisée est de 0,6155 millions de pages en 2021. Elle était de 1,354 millions de pages en 2020 et de 2,797 millions de pages en 2019.

La quantité de papier utilisée par personne par jour en 2021 a diminué de **55 %** par rapport à l'année 2020 et de **94 %** par rapport à l'année 2015. L'objectif de réduction de 5 % par rapport à 2015 a été **atteint depuis 2016**.

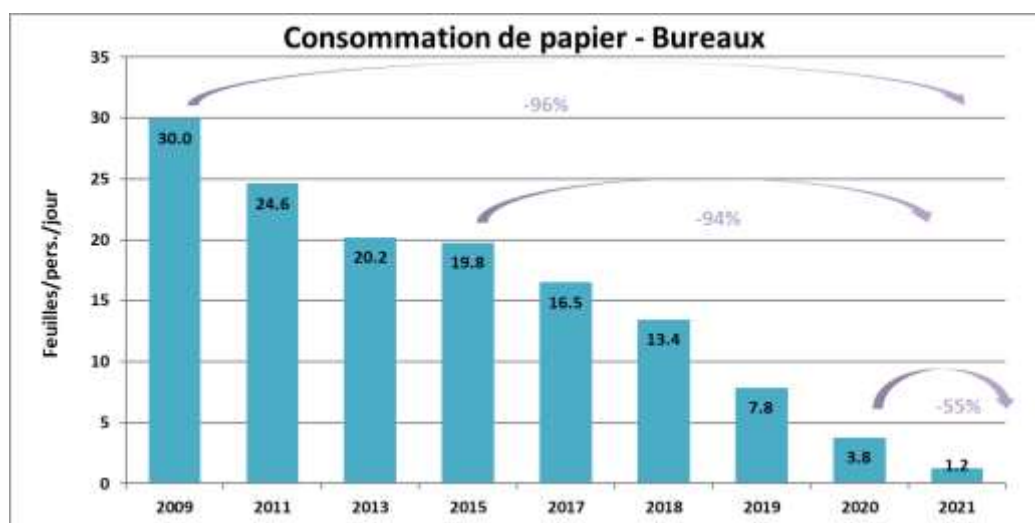


Figure 13: Nombre de feuilles imprimées par employé par jour ouvrable

b) Papier utilisé pour les publications : il s'agit exclusivement du papier utilisé par l'unité Imprimerie. Ce papier est destiné, d'une part, aux copies²¹ des documents de séance des membres, et d'autre part, aux produits de communication (brochures, posters, cartes de visites, etc.), souvent imprimés en couleur sur papier spécial (non recyclé).

Indicateurs: quantités de papier achetées pour les publications (en tonnes); pourcentage de papier recyclé utilisé dans les publications; nombre de réimpressions (corrections).

Résultats 2021: la quantité de papier utilisée pour l'impression des **publications** a diminué en 2021 de **51%** par rapport à 2020.

²¹ Sur du papier A4, 80 gr. 100% recyclé, en noir et blanc et recto verso.



En ce qui concerne le **papier recyclé**: la quantité globale de papier recyclé acheté en 2021 est de 7 484,40kg. Elle était de 864kg en 2020 et de 48 698kg en 2019.

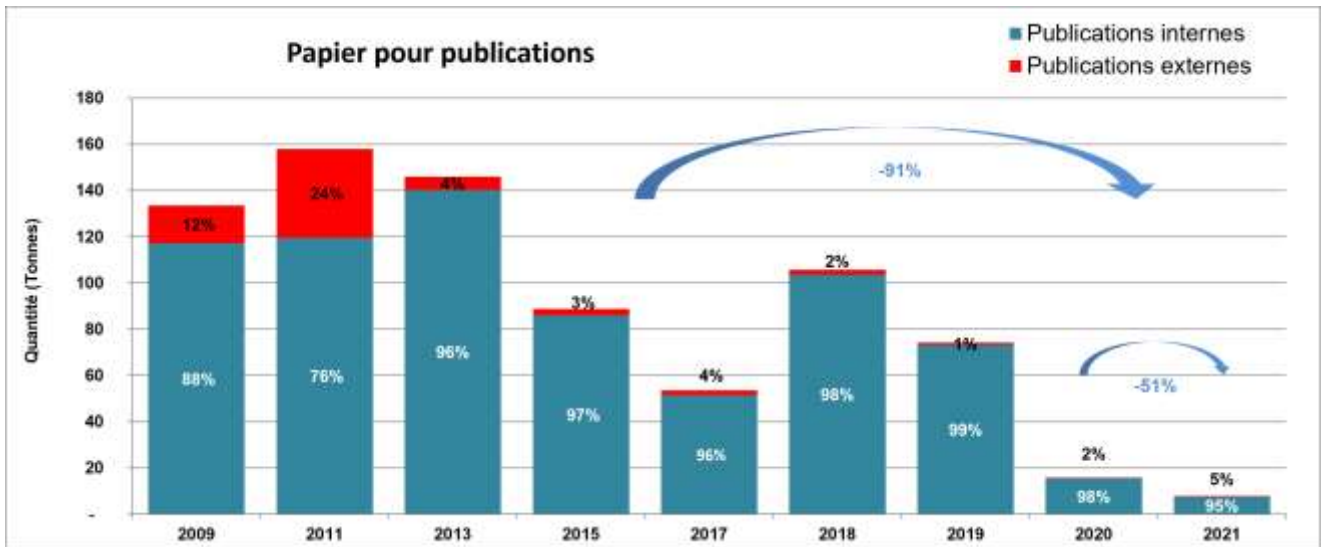


Figure 14: Tonnes de papier acheté pour les publications par an

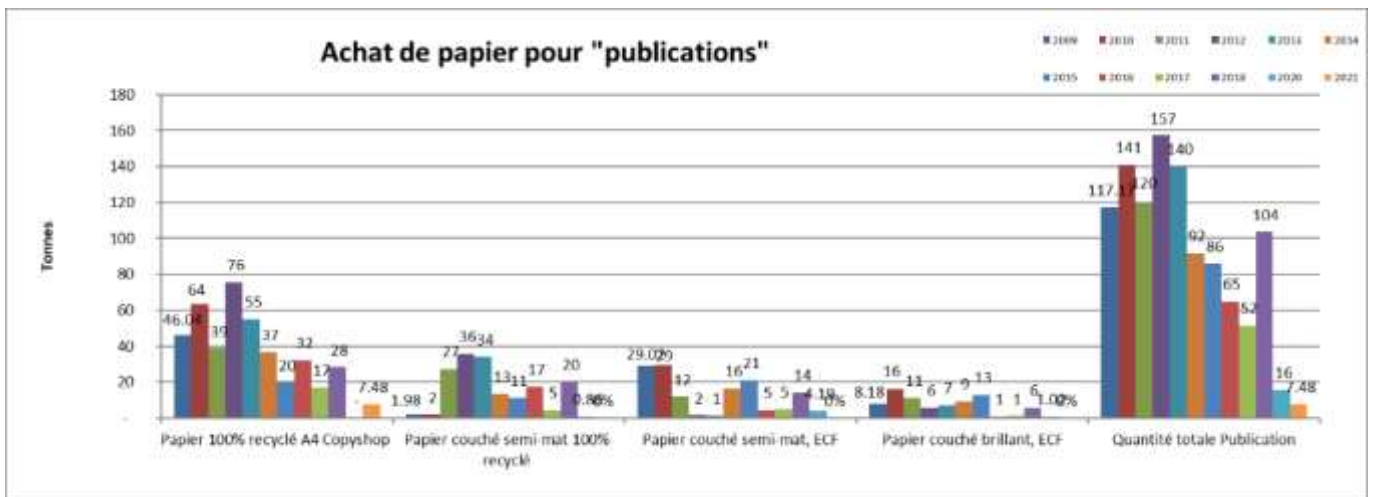


Figure 15: Tonnes de papier achetées par an par type de papier

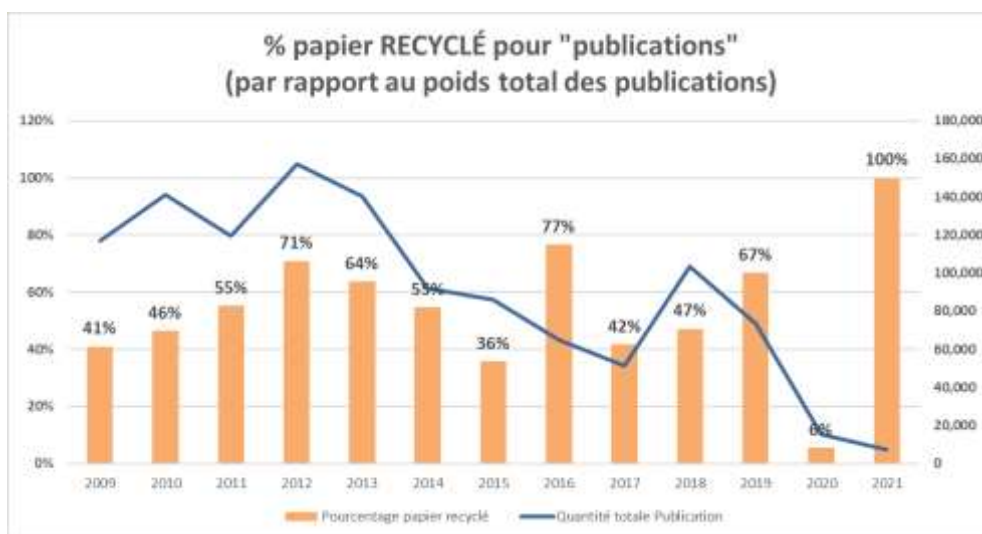


Figure 16: Pourcentage de papier recyclé pour les publications par rapport au poids total

Explications relatives aux données

Indicateur «quantités de papier achetées pour publication»: les quantités de papier pour les **publications internes** sont calculées à partir du poids du papier acheté par l'imprimerie des Comités. Il ne s'agit pas du poids du papier réellement consommé. Jusqu'à l'année passée, le stock de papier durait environ 3 ans. En raison de la pandémie de COVID-19 et de la diminution importante des besoins en papier au sein de chaque Comité, le stock de papier de 2018 n'a pas encore été totalement consommé et pourra s'échelonner sur une durée plus longue estimée à 4 à 5 ans.

Notons que l'augmentation de papier observée en 2018 est précisément liée à l'achat d'une quantité importante de papier cette année - stock avant l'expiration du contrat en cours. En 2019 et 2020, les quantités ont baissé, car il n'y a pas eu d'achat de papier.

Les quantités de papier pour les **publications externes** sont calculées à partir du poids des commandes auprès des imprimeurs externes.

Analyse des résultats

Comme nous l'avons observé aussi pour les consommations d'énergie, les consommations de papier ont fortement diminué en 2021 par rapport à 2020 et 2019. L'année 2021 ne peut pas être considérée comme une année représentative, mais comme les deux Comités ont tendance à réduire leur consommation de papier et en combinaison avec la pandémie on peut clairement voir une tendance de diminution en usage de papier.

En ce qui concerne le **papier utilisé dans les bureaux**, la baisse est de l'ordre de **55 %** et est clairement liée à la pandémie de COVID-19 et le faible taux d'occupation des bureaux. La quasi-totalité du personnel ayant été en télétravail pendant la plus grande partie de l'année 2021, les imprimantes ont été, fort logiquement, sous-utilisées avec pour effet une diminution importante de la quantité de papier utilisée par personne.

En ce qui concerne le **papier utilisé pour les publications**, les chiffres indiquent une baisse de **51 %** par rapport à 2020. Ce résultat s'explique par le télétravail étendu à l'ensemble du personnel et des membres. Les réunions, en particulier les réunions avec les membres, ont eu lieu en grande partie en ligne. De plus, aucun événement impliquant des visiteurs n'a été organisé en présentiel. La majorité des publications est passée au format numérique et n'a plus fait l'objet d'une impression.

Soulignons que la **démarche de rationalisation du papier** lors des réunions avait été entamée par les Comités avant la pandémie, le CESE ayant adopté une stratégie de réunions économes en papier (*paper-poor meetings*) et le CdR une stratégie de réunions sans papier (*paper-free meetings*) allant vers le 100 % numérique. Même s'il faut s'attendre à une augmentation lors de la reprise des activités en présentiel, il semble que les stratégies respectives de réduction et de suppression du papier adoptées par les Comités portent leurs fruits.

En ce qui concerne le **papier recyclé**, la forte augmentation de pourcentage de papier recyclé dans les publications (100% en 2021 par rapport à 6 % en 2020) s'explique **par l'achat** uniquement du papier A4 recyclé pour les publications. Aucun autre format de papier pour les publications n'a été acheté en 2021.

Remarquons que dans le cas où un autre type de papier doit être utilisé pour les publications (par exemple pour les couvertures), il s'agit essentiellement de papier produit à partir de pâte ayant subi un procédé de blanchiment ECF (*Elementary Chlorine Free*) ou TCF (*Totally Chlorine Free*).

Le nombre de documents réimprimés suite à des corrections (grammage) en imprimerie a augmenté de 1,4 % par rapport au total du papier acheté. La principale raison en est que moins de papier a été acheté en 2021 qu'en 2020.

Actions réalisées

Animés par la volonté d'agir en tant qu'institutions responsables, le CESE et le CdR ont mis en œuvre dès les débuts du SME en 2009 une série d'actions ayant pour objectif de réduire ou d'éliminer l'utilisation du papier, ou encore pour favoriser l'utilisation de papier recyclé. Ci-dessous figurent quelques exemples de ces actions. La liste n'est pas exhaustive²².

- Le papier A4 utilisé pour l'impression (papier bureau) et acheté pour les publications est «100% recyclé»²³.
- Élimination quasi totale des imprimantes individuelles au profit d'imprimantes partagées.
- Numérisation des procédures administratives, financières et liées aux ressources humaines.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- CdR: mise en œuvre d'une stratégie de communication numérique.
- CESE: mise en œuvre d'une stratégie «réunions économes en papier».
- CdR: mise en œuvre d'une stratégie «réunions sans papier».
- CESE et CdR: poursuite de la numérisation des procédures administratives, financières et de ressources humaines.

Sensibilisation du personnel: des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement («print only if necessary»). En raison de la pandémie de COVID-19 qui a contraint le personnel au télétravail et les membres à tenir des réunions et plénières hybrides ou virtuelles, aucune campagne de sensibilisation n'a été lancée en 2021. Afin d'être efficaces et cohérents, la prochaine campagne sera organisée lors d'un retour en présentiel plus étendu.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale DRS

i11) Quantité journalière de feuilles de papier de bureau utilisée par employé en équivalent temps plein (feuilles de papier/ETP/ jour de travail). Les Comités utilisent l'indicateur feuilles de papier/personne/jour de travail qui n'est pas en adéquation avec le DRS. L'unité de mesure est le nombre total d'employés et non le nombre d'ETP.

i12) Part du papier de bureau acheté certifié respectueux de l'environnement acheté sur la quantité totale de papier bureau acheté (%). Les Comités utilisent cet indicateur.

Repères d'excellence DRS

b4) 15 feuilles de papier/ETP/ jour de travail

L'indicateur des Comités portant sur le nombre de personnes, il ne peut actuellement pas faire l'objet d'une comparaison.

b5) Le papier de bureau utilisé est 100 % recyclé ou certifié conformément à un label écologique ISO de type I (label écologique de l'Union européenne, par exemple). Le papier de bureau acheté par les Comités est certifié 100% recyclé. Depuis 2019 les Comités ont utilisé occasionnellement du papier qui n'est pas 100% recyclé mais qui est labellisé FSC.

²² Toutes les actions sont exposées en annexe, dans la description des impacts environnementaux significatifs.

²³ Depuis 2019: utilisation de papier labellisé FSC en raison de la fermeture de l'usine qui fournissait les Comités en papier recyclé.



3.5 Déchets



Objectif: maintien de la diminution de 5 % de la quantité de déchets générée entre 2018 et 2021 par rapport à 2017 et amélioration de la qualité du tri.

Indicateur: quantité de déchets de bureau et de cuisine (kg) par personne par an.

Résultats 2021: **52,3 kg** de déchets/personne/an

Quantité de déchets sur les trois dernières années - par type de déchets et quantités totales exprimées en kilos:

Type de déchets	2021	2020	2019
Tout venant	28 661	34 212	95 300
Papier-carton	49 530	45 709	166 530
PMC	1 337	2 585	10 912
Verre	1 240	428	7 138
Déchets organiques	1 777	6 030	15 910
TOTAL	82 545	88 964	295 790

La quantité de déchets générés au cours de l'année 2021 a diminué de **4 %** par rapport à l'année 2020 et de **61 %** par rapport à l'année 2017 (année de référence).

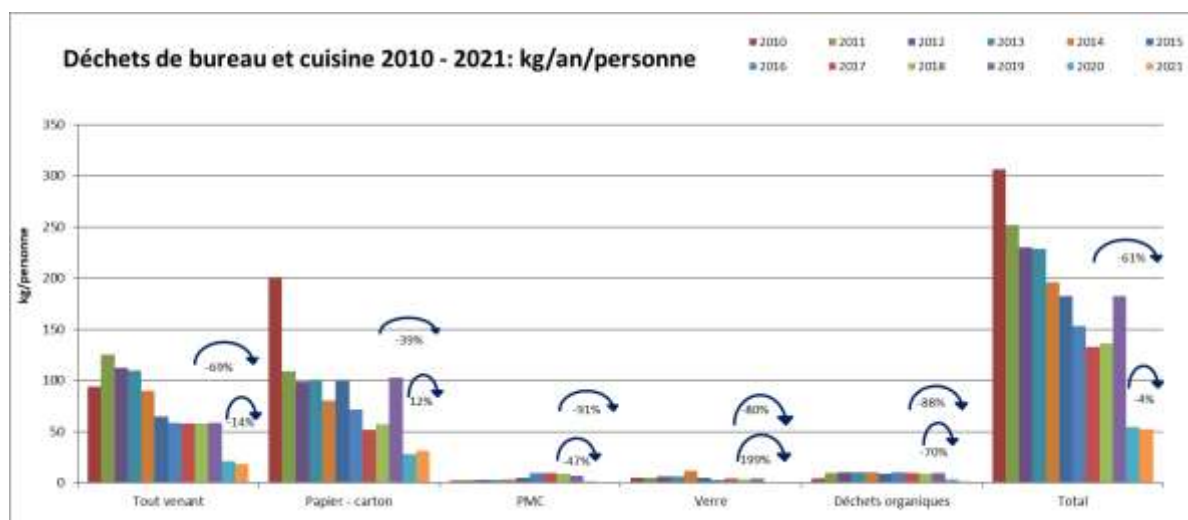


Figure 17: Tonnes de déchets de bureau et de cuisine par personne par an

Explications relatives aux données

Les données relatives aux déchets sont fournies par l'entreprise contractante. Depuis 2014, les données sont basées sur le poids réel des déchets.

Afin d'établir des comparaisons d'une année à l'autre, seuls les déchets générés dans les bureaux et les déchets de cuisine sont comptabilisés. Les données relatives aux déchets de chantier et aux autres types de déchets sont collectées et analysées séparément.

Analyse des résultats

Une continuité est constatée dans la diminution de la quantité de déchets générée en 2021 par rapport à 2020 (baisse de l'ordre de 4 %). Cette diminution reste liée à la pandémie de COVID-19 qui s'est prolongée en 2021, même si celle-ci était de moindre mesure suite à une reprise progressive des activités. En 2021, une majorité du personnel et des membres ont continué à travailler à distance, ce qui a maintenu l'impact direct sur la quantité de déchets de bureau. Par rapport à 2020 où les services de restauration (cantine, cuisine, cafétérias, catering) avaient été suspendus dès le premier confinement, une reprise des activités a été observée à partir de Septembre 2021 (cafeteria ouverte en continu à partir de mi-septembre et cantine avec offre réduite à partir de mi-octobre).

Une tendance générale à la baisse est observée pour les différentes catégories de déchets, à l'exception du verre dont l'augmentation s'explique par sa vocation à remplacer progressivement les contenants en plastique à usage unique et en particulier les bouteilles.

Une augmentation est également constatée au niveau des déchets papier/carton. Celle-ci est liée au tri exceptionnel effectué par différents services pour préparer les mouvements entre locaux suite aux travaux effectués dans les immeubles tels que le BVS ou REM. L'évacuation de certaines archives en 2021 explique également cette augmentation de déchets papier/carton.

Les déchets alimentaires proviennent majoritairement des services de restauration lors des événements. Il y a eu très peu d'évènements depuis 2020 et il y a donc très peu de préparations non consommées. Si les réservations changent, les produits non utilisés sont réutilisés au maximum. Les dons alimentaires pourraient reprendre en septembre 2022 si la quantité d'évènements continue à augmenter. (voir chapitre 3.10).

La quantité de déchets a **globalement diminué** depuis la mise en place du SME. Bien que l'on puisse observer une augmentation des quantités de déchets certaines années, les efforts continus des Comités concernant la prévention et la sensibilisation à la réduction des déchets portent leurs fruits.

Notons qu'en 2019, la quantité de déchets **papier** a connu une très forte augmentation (+ 80 % entre 2018 et 2019). Cette augmentation est due au fait que les deux Comités ont évacué une partie importante de leurs archives, représentant environ 160 tonnes de papier.

Actions continues

Les types de déchets sont variés : papier de bureau, déchets PMC, déchets organiques provenant de la cuisine, déchets provenant de l'imprimerie ou des services médicaux, déchets provenant des équipements informatiques en fin de vie, etc. Ces déchets sont collectés par une entreprise agréée conformément au contrat-cadre correspondant.

Les Comités ont mis en place de nombreuses actions visant d'une part à réduire la quantité de déchets et d'autre part à organiser le tri des déchets conformément à la réglementation en vigueur. Ci-dessous figurent certaines des actions mises en œuvre (liste non exhaustive²⁴).

- **Tri** des déchets mis en place pour le personnel, les membres, les contractants et les visiteurs
- **Contrôle de la qualité** du tri via des audits réguliers et des actions correctives
- **Information et sensibilisation** du personnel et des visiteurs (campagnes, affichages, signalétique)

²⁴ Toutes les actions sont exposées en annexe dans la description des impacts environnementaux significatifs.



- **Eco-tips** à l'attention des organisateurs d'événements (voir chapitre 3.11). Les trois plus gros événements font l'objet d'un travail de prévention et d'un suivi spécifique.
- **Déchets dangereux** collectés de manière spécifique conformément à la réglementation : DEEE, toners et cartouches d'imprimantes, tubes luminescents et ampoules, huiles usagées, pots de peinture, aiguilles des services médicaux, etc.
- **Déchets organiques**: les déchets alimentaires provenant des activités de restauration sont transformés en biogaz²⁵
- **Don alimentaire**: lors des activités de catering, certains restes, au lieu d'être jetés, sont conditionnés et redistribués à des personnes en situation de précarité²⁶. Voir chapitre 3.10.
- **Déchets en plastique**: les fournitures en plastique à usage unique (bouteilles, contenants, etc.) sont interdites dans les activités de restauration conformément à la stratégie de l'Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire. Cette politique est combinée avec l'installation de fontaines à eau de ville. Il existe également une **politique active pour l'utilisation de fournitures durables** remplaçant les fournitures jetables. Les gobelets sont interdits lors des événements. Les membres du personnel sont incités à utiliser leur propre tasse (pendant la période Covid, cette mesure a été suspendue temporairement, par mesure de précaution)
- **Réemploi**: les équipements informatique et le mobilier de bureau devenus obsolètes sont donnés à une association via un contrat spécifique, leur offrant ainsi une deuxième vie.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- Mise en place de «**points de tri**» dans les différents bâtiments afin de collecter les petits déchets les plus fréquents.

Semaine européenne de la réduction des déchets 2021

Les Comités organisent chaque année une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD). En 2021, des activités ont été organisées autour du thème "**communautés circulaires**".

Pour illustrer le thème et sensibiliser les collègues, un site intranet spécifique à ce sujet et un groupe Teams ont été créés avec différents articles, des liens vers des webinaires et des sites web ainsi que des extraits de films. La coopération avec les services EMAS d'autres institutions et les sections et unités concernées des Comités a été mise à profit.

Compte tenu de la crise du COVID-19 et le télétravail généralisé, la campagne SERD 2021 a été menée principalement en ligne. Une visite à Tournevie (une bibliothèque d'outillage accessible et écologique) a eu lieu et un atelier de réutilisation a été organisé avec l'association R-use Fabrik, au sein des Comités.

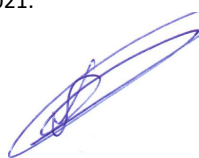
Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale DRS :

i7) Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits par employé en équivalent temps plein (ETP) (kg/ETP/ an). L'indicateur utilisé par les Comités porte sur les déchets de bureau combinés avec les déchets de cuisine et sont calculés par personne et non par ETP.

²⁵ Il faut rappeler la suspension des services de restauration à partir du 16 mars 2020. Il convient par ailleurs de souligner que les déchets organiques jetés dans les poubelles tout venant (par exemple dans les kitchenettes) ne font pas l'objet d'une collecte spécifique.

²⁶ Le don alimentaire a été suspendu en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune activité de catering n'a eu lieu à partir de 2021.



i8) Quantité annuelle totale de mobilier, d'équipements et d'articles de papeterie qui sont réutilisés (kg/ETP/an, EUR d'achats évités/ETP/an). Les Comités n'utilisent pas cet indicateur.

i9) Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage en % de la quantité totale de déchets par poids (%). Les Comités n'utilisent pas cet indicateur.

i10) Quantité de déchets de bureau résiduels en % de la quantité totale de déchets par poids (%). Les Comités n'utilisent pas cet indicateur.

Repères d'excellence DRS

b2) Aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge. C'est le cas pour les déchets de bureau des Comités.

b3) La production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/employé en équivalent temps plein/an. L'indicateur utilisé par les Comités portant sur le nombre de personnes, il ne peut actuellement pas faire l'objet d'une comparaison.

3.6 Marchés publics durables



Objectif: introduire des exigences environnementales dans les procédures d'appels d'offres afin de systématiser l'achat de produits durables et la fourniture de services plus respectueux de l'environnement.

Indicateurs

- Pourcentage d'appels d'offres comprenant des critères environnementaux
- Pourcentage d'appels d'offre catégorisés «*top green*», «*medium green*» et «*low green*»

Procédure

Les Comités ont mis en place une procédure de consultation obligatoire du service EMAS pour tous les appels d'offres dont le montant estimé du marché est égal ou supérieur à 25 000 EUR (services conjoints) ou à 60 000 EUR (services propres). Les appels d'offres sont analysés et catégorisés en fonction de leur impact environnemental: faible, moyen ou élevé²⁷.

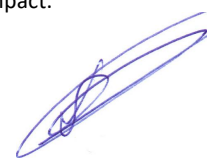
Lorsque l'objet du marché le permet, les Comités optent pour des biens et des services à moindre impact environnemental. Les critères environnementaux varient selon le type de marchés. Il peut s'agir de critères ajoutés dans les spécifications techniques (par exemple, l'obligation d'utiliser des produits de nettoyage et d'entretien écolabellisés dans tous les contrats), ou de critères d'attribution afin de favoriser les offres les plus écologiques.

Exemples de critères environnementaux : le traitement des déchets, le stockage des produits dangereux, le type de produits et de matériaux (les produits écolabellisés sont privilégiés s'ils sont disponibles sur le marché), ou encore la performance énergétique des équipements électriques et électroniques.

Helpdesk interinstitutionnel GPP

Pour les aider dans cette démarche, les Comités font appel à un helpdesk interinstitutionnel géré par le Parlement européen. L'helpdesk répond aux requêtes spécifiques liées à un appel d'offres, aide à la formulation des spécifications techniques durables et contribue à la mise à jour d'une base de données (études de marchés, nouveaux produits durables, etc.). Des présentations thématiques sont organisées régulièrement dans ce contexte à l'attention des gestionnaires. Notons que le nouveau contrat interinstitutionnel «helpdesk GPP» pour la période 2021-2024 porte désormais également sur les aspects durables des appels d'offres, et non plus sur les seuls aspects environnementaux.

²⁷ Cette classification est faite sur base de deux critères : le montant estimé du marché et l'objet du marché. Certains marchés ne permettent pas l'introduction de critères environnementaux, ou de manière limitée. Ils sont considérés comme étant à faible impact.



Résultats 2021

En 2021, **25** appels d'offres ont été publiés par les Comités parmi lesquels **12** ont fait l'objet d'une consultation du service EMAS conformément à la procédure. Les 13 appels d'offres qui n'ont pas fait l'objet d'une consultation EMAS sont des appels d'offres de faible ou moyenne valeur.

100% des documents de marché soumis à consultation contiennent des clauses environnementales. Il s'agit des clauses standards insérées dans tous les appels d'offres du CESE et du CdR et comprenant une référence à la politique environnementale des Comités ainsi qu'à leur certification EMAS et ISO 14001. En fonction de l'objet du marché, certains critères environnementaux spécifiques ont été insérés.

Répartition selon l'impact environnemental

Sur les 25 appels d'offres publiés en 2021, on dénombre :

2 appels d'offres à impact environnemental élevé :

- Bureau d'études en architecture et techniques spéciales pour des missions de projets immobiliers, de réaménagement d'espaces, de techniques spéciales et d'assistance intégrée dans les différents domaines du bâtiment
- Rénovation légère de l'immeuble sis Rue Van Maerlant 2, 1000 Bruxelles (VMA)

2 appels d'offres à impact environnemental moyen :

- Prestation de services photographiques (CESE)
- Maintenance omnium des équipements d'accès aux façades et aux toitures.

21 appels d'offres à faible impact environnemental :

- contrats-cadres portant sur la réalisation d'études, contrats de fournitures d'équipements et/ou de services d'interprétation lors de conférences hors siège, contrat-cadre portant sur la fourniture de services d'interprétation simultanée lors des vidéoconférences, contrat d'analyse par un laboratoire agréé, acquisition d'une pelliculeuse pour l'imprimerie.

Répartition *low/medium/top green*

Afin de ne pas biaiser les statistiques, seuls les appels d'offres à impact environnemental moyen et élevé sont pris en considération. Cette année, le calcul a porté sur les 4 appels d'offres cités ci-dessus, qui sont également les appels d'offres les plus importants en termes de valeur.

- *Top green*: **100%** .
- *Medium green*: **0%**
- *Low green*: **0%**

En 2021, certains appels d'offres "top green" peuvent être considérés comme novateurs voire exemplaires du point de vue des aspects durables et environnementaux. C'est notamment le cas de la rénovation du bâtiment VMA qui a été conçue dès le début afin de réduire au maximum les impacts environnementaux. Les critères environnementaux et durables y ont été intégrés de manière systématique. A titre d'exemple : objectif général d'améliorer la performance énergétique des équipements et des installations techniques, introduction de critères de la rénovation circulaire, aménagements allant dans le sens d'une plus grande durabilité avec des cloisons entièrement démontables et réutilisables, choix de matériaux moins impactantes pour l'environnement, etc.

Actions continues

- L'électricité est 100% verte.
- Les produits de nettoyage sont 100% écolabellisés²⁸. Intégration de critères environnementaux aussi dans l'AO pour le nouveau contrat de nettoyage (tri et recyclage des déchets, utilisation de produits écologiques, ...).
- L'entretien des espaces verts est réalisé sans pesticides ni engrais chimiques.
- La peinture et les vernis sont écolabellisés.
- Le bois utilisé dans les travaux est certifié FSC ou PEFC.
- Le papier utilisé dans les bureaux est 100% recyclé ou écolabellisé²⁹.
- Les fournitures de bureau répondent à des critères écologiques.

Indicateur spécifique: produits de nettoyage

Objectif: achat de produits de nettoyage et de consommables plus respectueux de l'environnement

Indicateur: pourcentage de produits de nettoyage écolabellisés

Résultats 2021: 100% des produits de nettoyage utilisés aux Comités sont écolabellisés comme en 2020. En parallèle, les quantités de produits utilisées sont en baisse.

Notons que dans le cadre des mesures sanitaires, des produits désinfectants et du gel hydroalcoolique ont été utilisés en 2021.

Pour information, les produits écologiques utilisés pour le nettoyage sont caractérisés par une biodégradabilité rapide et complète. Ils ne contiennent pas de matières premières bioaccumulables, ni de muscs nitrés (parfums), et sont à base de tensio-actifs d'origine végétale ou minérale. De plus, leurs recharges sont recyclables et les flacons doseurs réutilisables.

Analyse des résultats

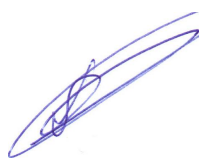
La quantité de produits utilisés a diminué de 5% en 2021 par rapport à 2020 et de 90% en 2021 par rapport à 2012. Cette diminution est principalement due au fait qu'en 2021 les bureaux ont été nettoyés en fonction de la présence physique. Seuls des produits respectueux de l'environnement ont été utilisés en 2021, car aucun traitement spécifique n'a été nécessaire au sol.

Les principales raisons de cette diminution importante au fil des ans sont :

- Des produits ciblés pour des besoins de nettoyage spécifiques, qui se sont avérés plus efficaces, sont de plus en plus utilisés. Les produits polyvalents sont toujours utilisés lorsqu'ils sont adéquats;
- Le système de distribution automatique de produit est utilisé pour une utilisation optimisée des produits de nettoyage;
- L'utilisation de chiffons en microfibre qui nécessitent moins de produit voire uniquement de l'eau pour le nettoyage.

²⁸ A l'exception des produits désinfectants et du gel hydroalcoolique utilisés dans le cadre des mesures sanitaires.

²⁹ Depuis 2019: utilisation ponctuelle de papier labellisé FSC en raison de la fermeture de l'usine qui fournissait les Comités en papier recyclé.



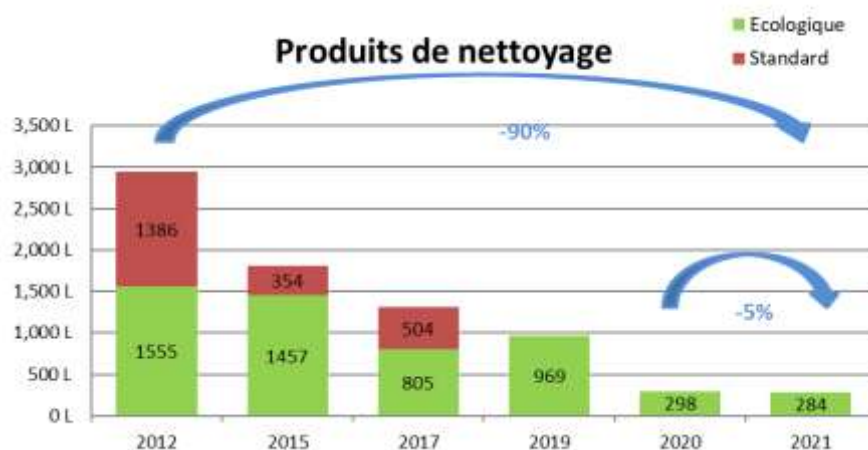


Figure 18: Produits de nettoyage utilisés. Produits écologiques et non écologiques.

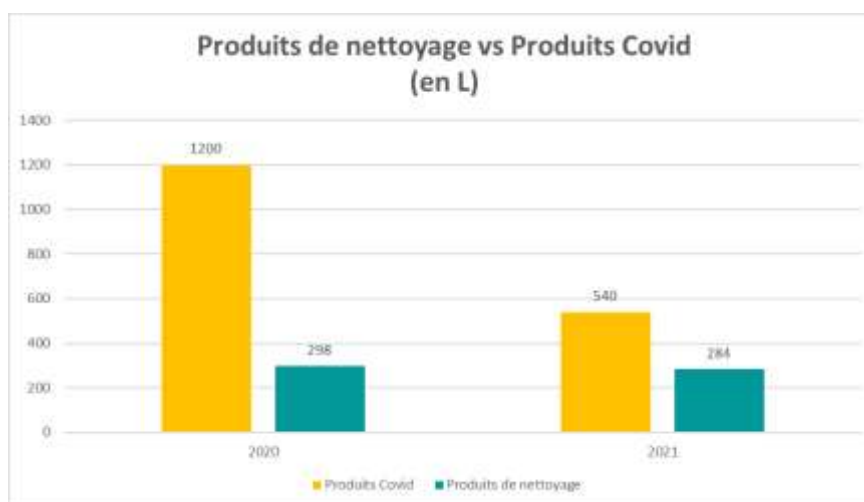


Figure 19: Produits désinfectants dont gel hydroalcoolique – Produits de nettoyage.

Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale DRS:

i118) Pourcentage d'appels d'offres qui incluent des critères environnementaux sur le nombre total d'appels d'offres, décomposés par catégorie de produit (%). Les Comités utilisent cet indicateur.

Repères d'excellence DRS

b40) 100 % des appels d'offres incluent des critères environnementaux qui nécessitent au moins le niveau de performance fixé dans les critères des marchés publics écologiques (MPE) de l'Union européenne, pour les produits où des critères des MPE de l'Union européenne existent (par exemple, le papier de bureau, les produits de nettoyage, le mobilier). Les Comités respectent ce critère à 100%.

3.7 Voitures de service



Objectif : réduire la pollution due aux voitures de service

Les Comités disposent de sept véhicules de service : trois au CESE et quatre au CdR.

Indicateurs : Écoscore et écoscore moyen pondéré

L'**écoscore** cote les véhicules selon leurs performances environnementales. Plusieurs impacts sont pris en compte : l'effet de serre (principalement dû au CO₂), la qualité de l'air (microparticules de dioxydes d'azote influençant la santé et les écosystèmes) et la pollution sonore. Chaque véhicule se voit attribuer un score allant de 0 à 100 points. Plus le score s'approche de 100, moins le véhicule est polluant³⁰.

L'**écoscore moyen pondéré** est une moyenne pondérée basée sur la somme des écoscores de chaque véhicule corrigé avec la quote-part, dans le total, des kilomètres parcourus par les véhicules. Cet indicateur a été introduit en 2015 afin de donner une image plus précise des émissions produites en tenant compte des distances parcourues.

Résultats 2021

La performance environnementale des véhicules de services a globalement augmenté depuis le suivi de cet indicateur. Ci-après figure l'écoscore moyen de l'ensemble des véhicules des deux Comités en 2021.

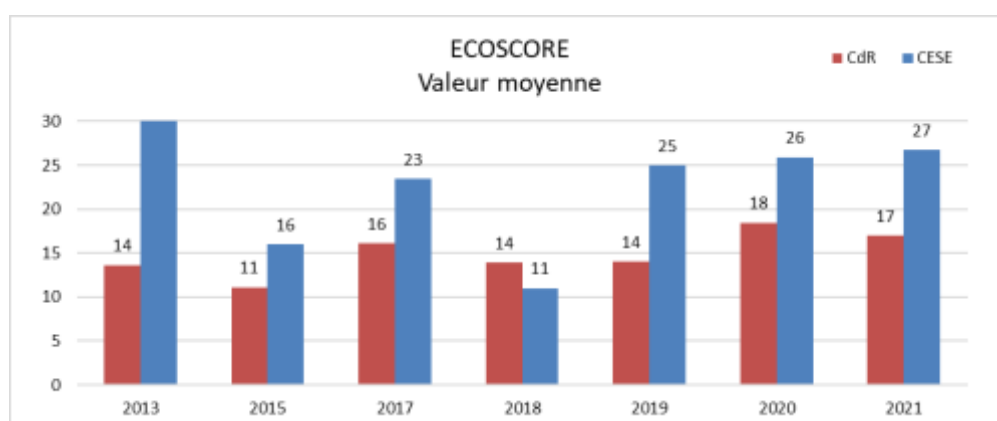


Figure 20 : Écoscore des véhicules du CESE et CdR

Actions continues

- Intégration de critères environnementaux dans les contrats de leasing
- Choix de véhicules moins polluants : trois véhicules hybrides et une voiture électrique.
- Formation des chauffeurs à l'éco-conduite pour limiter les impacts environnementaux.

³⁰ www.ecoscore.be



3.8 Mobilité



Objectif : Réduire l'impact environnemental des déplacements du personnel

Indicateurs :

- Pourcentage des membres du personnel déclarant utiliser principalement un mode de transport durable dans les déplacements domicile-travail.
- Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention pour l'utilisation de transport public
- Nombre de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique pour l'utilisation du vélo (CESE)
- Nombre de jours de télétravail et nombre de télétravailleurs (télétravail occasionnel/structurel)

Résultats 2021: 75,8% des membres du personnel du CdR et 69,6% des membres du personnel du CESE recourent à des modes de transports durables.

Ces résultats proviennent de l'enquête de mobilité organisée au sein du CESE et du CdR. La dernière enquête a eu lieu en 2021. En 2021, le plan de déplacement d'entreprise (PDE) pour 2021-2023 a été préparé et lancé sur base de l'expérience de la politique de mobilité actuelle, y compris la planification d'activités innovantes. Le PDE du CESE a été accepté par Bruxelles Environnement. Celui du CdR est en attente d'approbation par Bruxelles Environnement.

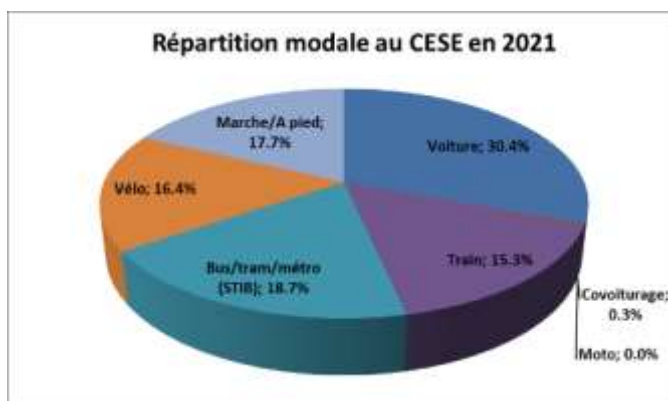


Figure 21: Répartition modale des trajets domicile-travail du personnel du CESE

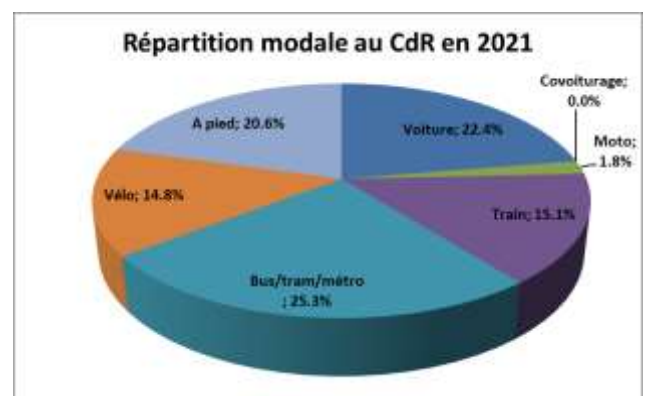


Figure 22: Répartition modale des trajets domicile-travail du personnel du CdR

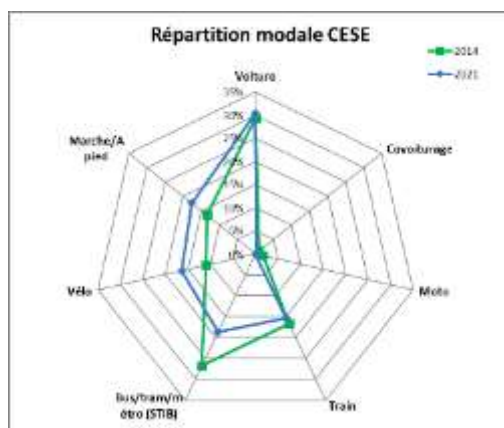


Figure 23: Répartition modale des trajets domicile-travail

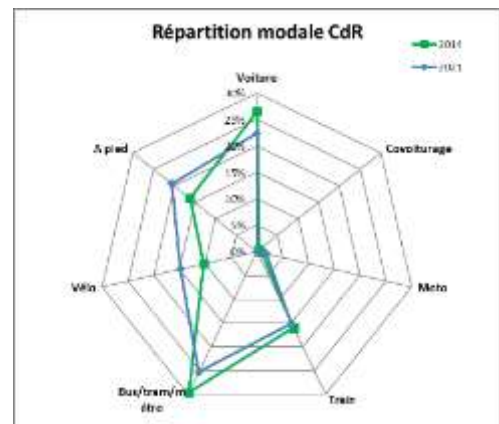


Figure 24: Répartition modale des trajets domicile-travail

Il faut rappeler que la majorité du personnel a fait du télétravail en 2021. Ceci a eu un impact direct sur les déplacements domicile-travail. Nous ne sommes pas en mesure de mesurer cet impact, faute de données disponibles³¹. Nous ne sommes pas non plus en mesure de comptabiliser le nombre de télétravailleurs, l'ensemble du personnel ayant été encodé comme étant en situation de «télétravail occasionnel» depuis le premier confinement en 2020 (y compris les personnes venues travailler sur place). L'indicateur habituel concernant le nombre de jours de télétravail et le nombre de télétravailleurs n'a donc pas pu faire l'objet d'un suivi.

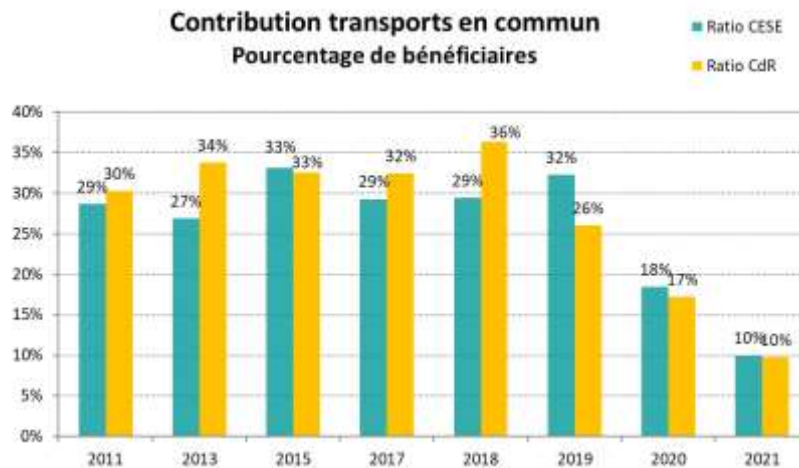


Figure 25: Pourcentage de bénéficiaires de la contribution transports en commun

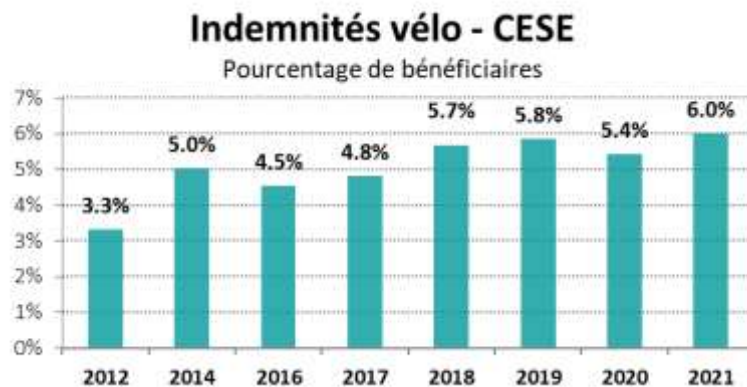


Figure 26: Pourcentage de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo (CESE)

Actions continues

Selon le Bilan Carbone des Comités, le transport de personnes est la plus grosse source d'émissions de CO₂. La mobilité a en outre un impact direct sur la qualité de l'air et sur la santé de chacun. Le CESE et le CdR mènent une politique active afin d'encourager le personnel à utiliser des moyens de transport plus respectueux de l'environnement : transports publics, vélo, marche, covoiturage.

- Contribution financière aux frais d'abonnement aux transports publics (CESE et CdR)
- Indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo (CESE)
- Télétravail et horaires de travail flexibles pour réduire les embouteillages aux heures de pointe

³¹ Il n'y a pas de données disponibles concernant les modes de transport utilisés par les personnes qui sont venues travailler en présentiel en 2021, ni en ce qui concerne les modes de transports utilisés par les personnes en télétravail.

- Vélos de service, parkings et infrastructures pour cyclistes, y compris vélos-cargos
- Augmentation du nombre de places de stationnement destinées au covoiturage et aux motos
- Événements tels que le *Friday Walk/Bike Day* ou le *Step Challenge*
- Participation à l'initiative interinstitutionnelle *VéloMai et Walking challenge*
- Bornes de recharge pour les vélos et les voitures électriques
- Mise à disposition de deux vélos permettant de recharger les smartphones
- Possibilités élargies des formules de télétravail³²
- Possibilités accrues d'organiser des vidéoconférences et des retransmissions en ligne de conférence
- Ateliers autour de la mobilité durable (par exemple, sur l'entretien et la réparation de vélos)
- Campagnes de sensibilisation et information régulière du personnel sur l'ensemble des actions ainsi que sur la qualité de l'air et les événements ayant un impact sur la mobilité.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

Dans le cadre de l'étude sur la neutralité carbone des Comités à l'horizon 2030 lancée en mars 2021, un groupe de travail sur la mobilité du personnel a été mis en place afin d'identifier les éventuelles actions à effectuer pour réduire les émissions dans ce domaine. Par ailleurs, différentes mesures visant à limiter l'impact environnemental du transport des membres sont également à l'étude au sein de groupes ad hoc spécifiques.

En octobre 2021, le SG du CESE a lancé une initiative qui durera un an pour encourager la réduction des émissions causées par les missions du personnel du CESE. Cette initiative a débuté en novembre 2021 et s'intitule '**Low Emission Missions**'. Tout au long de cette initiative, le personnel partant en mission sera encouragé à opter pour des voyages moins polluants. La participation à cette initiative reste entièrement volontaire.

En juin 2022, le SG du CdR a annoncé une nouvelle politique concernant les missions du personnel du CdR. Les principales caractéristiques de ces nouvelles directives sont : moins de missions, moins de participants pour la même mission, sensibilisation accrue, favoriser des modes de déplacement moins chers et durables.

Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale :

i14) Mise en œuvre d'outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables (o/n) Oui, les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation et d'informations sur toutes les possibilités offertes au personnel.

i15) Pourcentage des membres du personnel qui font quotidiennement la navette seuls en voiture (%). Selon les données de l'enquête sur la mobilité menée en 2021, 30,4% des membres du personnel du CESE et 22,4% des membres du personnel du CdR se déplacent seuls en voiture.

i16) Pourcentage des membres du personnel qui font la navette à pied, à vélo ou en transports publics au moins trois fois par semaine (%)

17) Quantité annuelle totale d'émissions de CO₂eq liées aux voyages d'affaires (tonnes CO₂eq/an). Les voyages des membres du CESE et du CdR dans le cadre de leurs missions ne sont pas l'objet d'un indicateur environnemental mais interviennent dans le calcul de l'empreinte carbone des Comités (voir chapitre 3.12).

i18) Quantité annuelle totale d'émissions de CO₂eq liées aux voyages d'affaires par employé en équivalent temps plein (ETP) (kg CO₂eq/ETP/an). Les Comités n'utilisent pas cet indicateur pour les raisons évoquées ci-dessus. Cette donnée est toutefois disponible et utilisée dans le calcul de l'empreinte carbone des Comités (voir chapitre 3.12).

³² Les formules de télétravail ont été élargies déjà avant la crise de COVID-19 et pourraient être amenées à évoluer encore dans le futur.



i19) Mise en œuvre d'un budget carbone pour tous les voyages d'affaires (o/n). Les Comités n'ont pas mis en œuvre de budget carbone.

i20) Disponibilité d'installations de visioconférence pour tous les membres du personnel et suivi et promotion de leur utilisation (o/n). Les Comités disposent de plusieurs infrastructures de visioconférences (pour l'indicateur sur l'utilisation des visioconférences, voir le chapitre 3.11 consacré à l'organisation d'événements). En 2021, toutes les salles de conférences ont été équipées de manière à pouvoir être utilisées pour des visioconférences.

Repères d'excellence DRS

b6) Des outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel sont mis en œuvre et leur utilisation est encouragée. Les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation et d'informations sur toutes les possibilités offertes au personnel.

b7) Un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d'affaires. Ce n'est pas le cas aux Comités.

b8) Des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée. Les Comités disposent de plusieurs infrastructures de visioconférence (pour l'indicateur sur l'utilisation des visioconférences, voir le chapitre 3.11 consacré à l'organisation d'événements). En 2021, toutes les salles de conférences sont équipées de manière à pouvoir être utilisées pour des visioconférences.

3.9 Biodiversité



Objectif: encourager la biodiversité urbaine, notamment en ce qui concerne les pollinisateurs.

Indicateur: occupation du sol (surface bâtie/non bâtie).

Cet indicateur permet de suivre la façon dont les sols sont occupés. Une surface bâtie étant imperméabilisée, elle ne peut abriter aucune espèce végétale et ne favorisera donc pas la biodiversité.

Les Comités occupent une surface de 13 508 m², dont 9 785 m² de surface bâtie (72 %) et 3 723 m² de surface non bâtie (28 %).

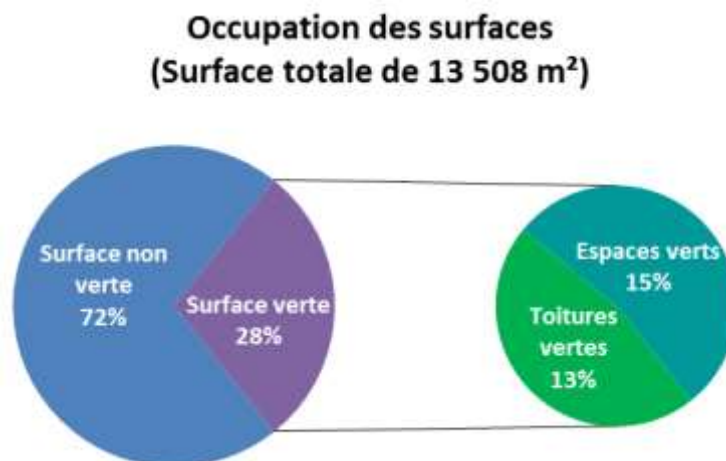


Figure 27 : Occupation des espaces verts dans les surfaces non bâties

Toitures vertes

2 062 m² de la surface non bâtie (soit 15 % de la surface totale) sont occupés par des espaces verts, tandis que le reste est imperméabilisé (trottoirs, cours, etc.). Cette stratégie de zones vertes dans l'enceinte des Comités est présente depuis plus de 10 ans. Les surfaces d'occupation n'ont pas changé depuis, et un entretien régulier de celles-ci permet conserver la biodiversité déjà installée.

Par ailleurs, la surface bâtie compte 1 803 m² de toitures vertes sur les bâtiments JDE et BvS. Les toitures vertes ont de nombreux avantages en milieu urbain. Outre une amélioration esthétique, les toitures vertes permettent une meilleure isolation thermique et acoustique, une diminution de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂ et une diminution de l'effet des îlots de chaleur urbains. De plus, elles filtrent et régulent les débits des eaux de pluie rejetées. Et enfin, elles offrent une protection à la biodiversité urbaine. En 2019, la toiture verte du bâtiment JDE a été remplacée en vue d'y planter des plantes mellifères.

Ruches

En mai 2012, le CESE est devenu la première institution européenne à Bruxelles à rejoindre le mouvement de l'apiculture urbaine en installant deux ruches sur le toit de son bâtiment principal. Par cette initiative, le CESE souhaitait sensibiliser le personnel des Comités ainsi que leurs visiteurs au rôle essentiel joué par les abeilles dans la préservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire. Les parcs et jardins environnants (Parc Léopold et Parc du Cinquantenaire), mais également les toitures vertes et le potager des Comités, fournissent aux abeilles les ressources alimentaires nécessaires.

À la suite de la disparition des abeilles des Comités en 2014, deux nouveaux essaims ont été installés en 2016. La gestion des ruches a été confiée à un contractant spécialisé en apiculture urbaine. Le contrat a pris fin en 2020 ce qui a eu pour conséquence le retrait des ruches à la moitié de 2020. Les prestations du contractant n'ayant pas répondu aux attentes du CESE, le contrat n'a pas été renouvelé. La pandémie n'a pas permis de relancer l'appel d'offres en 2021. En 2022, l'unité d'infrastructures a mandaté une mission auprès d'un bureau d'architecture et technique pour étudier les potentiels d'amélioration liés à la biodiversité au sein des Comités et aux alentours. Le résultat le plus important de l'étude sera réalisé par la Faculté Gembloux Agro-Bio tech de l'Université de Liège (mission commandée par la Commission européenne). Les bénéfices d'une réinstallation de ruches seront aussi évalués dans cette étude.

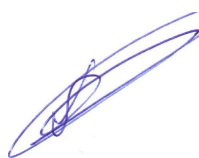
Potager participatif

Un projet de potager participatif a été initié par les membres du personnel des Comités en 2018. Cinq bacs potagers ont été installés sur la terrasse de la cantine du bâtiment JDE et la terrasse de la cafétéria du bâtiment B68, ainsi qu'un bac à vermicompostage. Le potager est entièrement géré par des collègues volontaires. Les plantations du potager sont constituées de plantes aromatiques, de certains fruits et légumes et de fleurs. En même temps, le contractant de restauration, BaxterStorey, va aussi cultiver des herbes pour les besoins de la restauration aux Comités.

Alimentation durable

Le CESE et le CdR sont engagés dans une démarche d'alimentation durable, plus respectueuse de la biodiversité. Grâce à la gestion durable de la cantine et des services de restauration, ils participent activement à la stratégie «*Good Food – Vers un système alimentaire durable*» mise en place en Région de Bruxelles-Capitale, dont l'un des objectifs est de favoriser le développement et la préservation des espaces verts et de la biodiversité³³. Pour plus de détails, voir le chapitre 3.10 consacré à l'alimentation.

³³ La stratégie est présentée sur le site de Bruxelles Environnement : <https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/action-de-la-region/strategie-good-food-vers-un-systeme-alimentaire-plus>.



3.10 Alimentation



Objectif: réduction des impacts liés à l'alimentation

Le CdR et le CESE abritent trois cafétérias, une cantine et un restaurant accueillant habituellement (hors situation de pandémie) des centaines de personnes par jour. À ces lieux de restauration s'ajoute un nombre important de buffets organisés lors des conférences. Les Comités se devaient de prendre en compte les impacts environnementaux liés à l'alimentation.

L'objectif «alimentation» s'articule en deux axes: d'une part, la mise en place d'une démarche d'alimentation durable et d'autre part, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Alimentation durable

Indicateurs

- Pourcentage de légumes de saison utilisés dans les menus
- Pourcentage de produits bio par rapport à l'ensemble des produits, le pourcentage de plats et sandwiches végétariens par rapport à l'ensemble des plats et sandwiches vendus
- Pourcentage de poisson labellisé MSC par rapport à l'ensemble des achats de poisson
- Pourcentage de produits labellisés «commerce équitable» par rapport à l'ensemble des produits

Résultats 2021: les indicateurs ne sont pas disponibles en raison de la pandémie de COVID-19. Les activités de la restauration ont été suspendus pour la plus grande partie de l'année 2021: la cantine a ouvert mi-October jusqu'à fin décembre, soit pour 2,5 mois. Seules les données sur la saisonnalité sont disponibles pour ces 2,5 mois de fonctionnement.

En raison de la pandémie en cours et de ses implications sur le fonctionnement de la cantine tout au long de l'année 2021, il y a eu un manque de données disponibles et un manque conséquent des résultats concernant les pourcentages de la saisonnalité de la cantine. Cependant, les données ont été collectées pour les mois pendant lesquels le libre-service était opérationnel, soit pour la moitié d'octobre, novembre et décembre 2021.

Globalement, le score de saisonnalité de la cantine pour ces derniers deux mois et demi de 2021 est très positif. Voir ci-dessous le graphique détaillé :



Figure 28 – Saisonnalité des menus à la cantine



Les pourcentages de saisonnalité obtenus grâce au travail déterminé et engagé des responsables de la cantine étaient très élevés, d'autant plus que des pourcentages de saisonnalité élevés sont plus difficiles à atteindre pendant les mois d'automne et d'hiver.

Actions continues

Les Comités sont pionniers dans la gestion durable de leur cantine. Parmi les différentes actions mises en œuvre pour garantir un haut niveau de durabilité dans les services de restauration, il faut citer :

- L'introduction de critères environnementaux et durables très poussés dans le contrat restauration;
- Le contrôle régulier de ces critères tant en interne qu'en externe (contrat séparé);
- La première cantine zéro-plastique : à partir de Mai 2019, toutes les fournitures en plastique à usage unique ont été remplacées par des fournitures en matériaux réutilisables ou recyclables conformément à la stratégie de l'Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire;
- L'obtention du label *Good Food*³⁴;
- La participation à la démarche «Jeudi veggie»³⁵.

³⁴ Label *Good Food*: <https://goodfood.brussels/fr/contributions/label-cantine-good-food>. Les Comités ont obtenu le label Good Food en mars 2017 avec le niveau «2 fourchettes" ». Ce label est valable jusqu'à septembre 2022, ou les Comités devront soumettre un nouveau dossier afin de le maintenir.

³⁵ Jeudi veggie: <https://www.evavzw.be/> Les Comités participent à la démarche «Jeudi veggie» depuis 2014.



Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- Nouveau contrat-cadre restauration en cours avec des critères environnementaux et durables renforcés
- Label Good Food «3 fourchettes»: il faudra soumettre un nouveau dossier en septembre 2022
- Minimum 25% de produits d'origine biologique et 25% de produits issus de circuits courts
- Interdiction des bouteilles et fournitures en plastique à usage unique élargies à toutes les activités de restauration

Gaspillage alimentaire

Indicateurs

- Gaspillage: nombre de portions restantes à la cantine et lors des activités de catering.
- Don alimentaire: poids des restes alimentaires conditionnés pour être redistribués.
- Don alimentaire: nombre de sandwiches donnés.

Résultats 2021: les indicateurs ne sont pas disponibles en raison de la pandémie de COVID-19.

Les activités de la restauration ont été suspendus pour la plus grande partie de l'année 2021: la cantine a ouvert mi-octobre jusqu'à fin décembre, soit pour 2,5 mois. Il n'y a pas eu de gaspillage alimentaire pendant cette période, vu l'arrêt des activités. Pour les 2,5 mois de fonctionnement de la cantine, le suivi du gaspillage est comme suit:

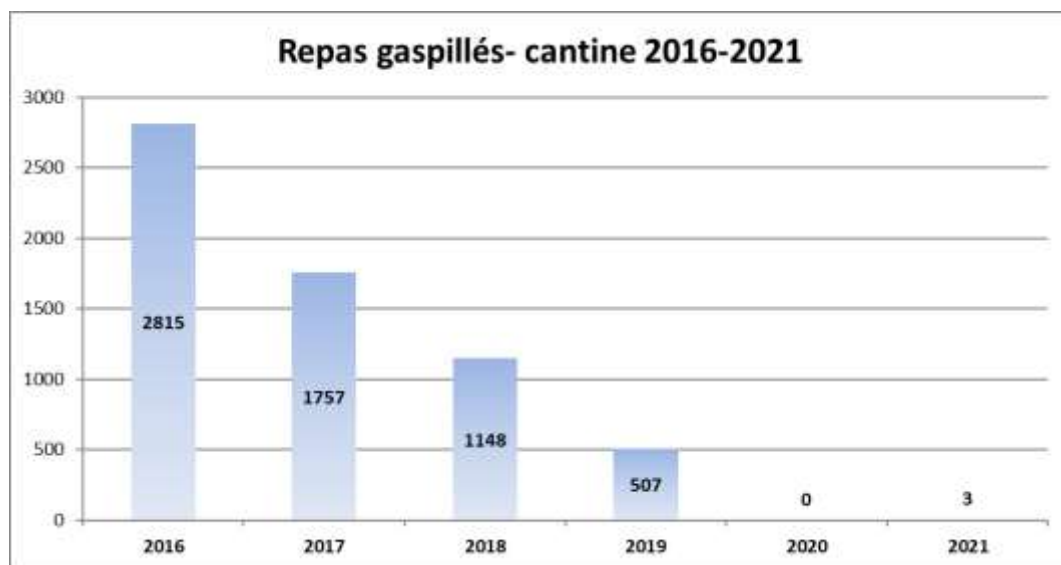


Figure 29: Repas gaspillés

Pour les mêmes raisons mentionnées ci-dessus, le don alimentaire a été suspendu en 2021. Jusqu'à mai 2022 aucun buffet n'a été organisé au sein des Comités. Le don alimentaire reprendra à partir de juillet 2022.

Actions continues

La lutte contre le gaspillage alimentaire est inscrite dans la politique environnementale des Comités. Le CESE et le CdR se sont engagés à **limiter le gaspillage alimentaire tant à la cantine que lors événements.**

Parmi les mesures mises en place, il convient de relever :

- La prévention du gaspillage alimentaire, via l'information et la sensibilisation;
- Le contrôle du gaspillage alimentaire;

- La mise en place du don alimentaire au profit d'une association bruxelloise. Les restes générés dans le cadre des activités de catering sont emballés puis livrés selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires en vigueur. L'association bénéficiaire accueille un public de personnes précarisées (sans-abris, réfugiés, y compris des familles avec enfants). La livraison des restes alimentaires est effectuée en vélo-cargo, par une coopérative spécialisée dans le transport écologique de marchandises, ce qui réduit l'impact environnemental du transport.

Adéquation avec le DRS

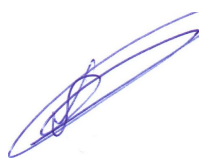
Indicateurs de performance environnementale (DRS) :

i21) Pourcentage de choix alimentaires à faible incidence proposés (par exemple, des produits de saison, des produits biologiques) (% des aliments à faible incidence sur la quantité totale de volume acheté). Les Comités utilisent ces indicateurs, voir ci-dessus.

i22) Quantité de déchets alimentaires produits par repas servis (g/repas). Les Comités assurent le monitoring de gaspillage alimentaire. Jusqu'à présent, les déchets ne sont pas pesés mais estimés sur base du nombre de portions restantes. A voir si un nouvel outil est nécessaire à partir de 2023.

i23) Pourcentage de déchets alimentaires destinés à la digestion anaérobie (%). 100% des déchets alimentaires sont destinés à la digestion anaérobie.

Repères d'excellence DRS : sans objet.



3.11 Organisation d'événements



Objectif: réduction de l'impact environnemental des événements

Cet objectif a été mis en place au vu des nombreuses manifestations organisées chaque année dans les bâtiments du CESE et du CdR : conférences, événements organisés par des organisations de la société civile européenne, journées portes ouvertes, visites de groupes etc.

Indicateurs

- Quantité de déchets générés lors des trois événements récurrents les plus importants
- Utilisation des salles de visioconférences
- Quantité de bouteilles en plastique vendues

Résultats 2021

Comme pour 2020, il faut souligner le caractère exceptionnel de l'année 2021 en ce qui concerne l'organisation des événements. La plupart des conférences ont eu lieu en ligne et n'ont, fort logiquement, pas généré de déchets matériels. Deux indicateurs ont cependant été suivis et sont présentés ci-dessous.

Actions continues pour l'ensemble des événements

Les Comités ont adopté des bonnes pratiques en vue de limiter l'impact environnemental des événements. La mise à jour d'un guide dédié à l'organisation des événements durables a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19 et sa finalisation est prévue fin de 2022.

Exemples de bonnes pratiques

- **Communication:** limiter l'impression de documents au strict minimum et privilégier la communication numérique;
- **Goodies:** éviter la distribution de gadgets et privilégier un matériel de promotion durable et plus respectueux de l'environnement. Les dernières années les Comités n'ont pas eu de budget ou ils ont eu un budget limité pour les goodies ;
- **Alimentation:** opter pour des menus durables composés de produits plus respectueux de l'environnement et promouvoir des menu végétariens ;
- **Eau:** privilégier l'eau de ville servie en carafe. Nouveauté 2020 : depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de restauration, le plastique à usage unique est interdit aux Comités ;
- **Vaisselle:** lors des réunions et conférences, il n'est plus possible de commander du café et du thé en vaisselle jetable, sauf exception qui doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Le gain environnemental est considérable puisque ce service générerait à lui seul environ 40 000 gobelets par an. Cette mesure a été prise en 2015 pour l'ensemble des événements organisés aux Comités afin de promouvoir la vaisselle réutilisable et limiter l'usage de la vaisselle jetable (assiettes, gobelets et couverts à usage unique). En 2021, cette mesure a été suspendue à cause de la pandémie et a repris en 2022;
- **Mobilité:** informer les participants sur les moyens de transports durables et moins polluants : le train plutôt que l'avion, les transports en commun plutôt que la voiture, ou encore la marche et le vélo ;
- **Badges:** à récupérer à la fin de l'événement afin de les réutiliser. nb: le nouveau système de badging e-visitors, qui utilise des badges en tissu adhésif, ne permet pas cette récupération;
- **Gaspillage alimentaire lors des événements :** voir chapitre 3.10.



Actions pour les événements récurrents

Trois événements organisés de manière récurrente et attirant un nombre important de participants (Journée Portes Ouvertes, Semaine Européenne des Régions et des Villes et fête de fin d'année ou fête du personnel) font l'objet d'une attention particulière : sensibilisation des organisateurs à la réduction et au tri des déchets et mise en place d'un suivi systématique des quantités de déchets générés lors de ces événements.

En 2021 la fête du personnel a dû être annulée en raison de la pandémie. La journée portes ouvertes a été organisée entièrement en ligne et n'a généré aucun déchet matériel. La "Semaine européenne des régions et des villes" a été organisée en mode hybride et seuls la modératrice et les interprètes étaient présents au CdR. Par conséquent, aucune quantité de déchets n'a été comptabilisée pour ces deux événements étant donné qu'aucun déchet n'a été généré.

En ce qui est la consommation du papier:

Au **CESE**, presque tous les événements, conférences et réunions ont été hybrides en 2021. Une approche "paper smart" a été adoptée pour les interprètes, ce qui génère beaucoup moins de documents imprimés et copies distribuées.

Au **CdR**, les événements en 2021 ont également été digitaux. Une exception a été la "Semaine européenne des régions et des villes" en mode hybride dont seuls la modératrice et les interprètes étaient présents au CdR. Par conséquent, il n'y avait pas de documents imprimés et l'enregistrement était en ligne.

Afin de donner un aperçu de la tendance générale, **rappelons la tendance dégagée en 2019** (puisque les années 2020 et 2021 ne peuvent pas être considérées comme représentatives): diminution des déchets tout-venant, diminution des déchets papier-cartons et forte augmentation des déchets en verre (réutilisable) qui s'explique par la stratégie zéro plastique décrite ci-dessus.

Exemples de bonnes pratiques

- Utilisation de verres en matériau durable afin de limiter le nombre de verres jetables lors de la fête de fin d'année du personnel (initiative du Comité du personnel) – action suspendue en 2021.
- Remplacement des bouteilles d'eau en plastique par des carafes d'eau de ville. Cette mesure a permis de réduire de manière considérable la quantité de déchets de type PMC et a été très bien accueillie par les participants – action suspendue en 2021.

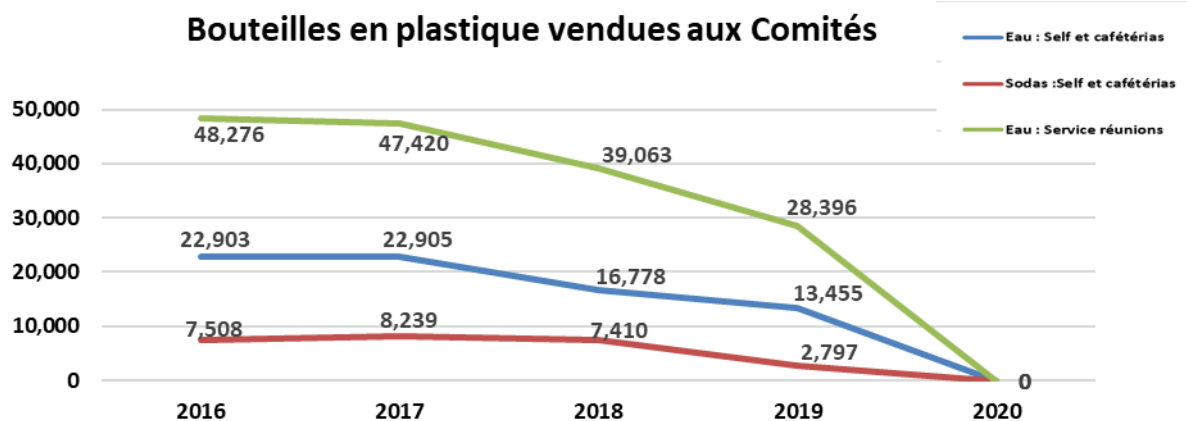


Figure 30 : nombre de bouteilles en plastiques vendues dans les espaces de restauration

Actions concernant l'eau servie lors des événements

Depuis 2020 et l'entrée en vigueur du nouveau contrat de restauration, tous les contenants en plastiques sont interdits dans les activités de catering. L'eau et les boissons sont donc désormais servies exclusivement dans des carafes ou des bouteilles en verre. Cette mesure fait suite à d'autres mesures adoptées ces dernières années afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique :

- Depuis 2016, le service d'eau en bouteille en verre a été généralisé à tous les buffets, grâce à l'acquisition d'une fontaine à eau permettant de servir de l'eau réfrigérée et filtrée.
- En 2018, le comité de direction EMAS a décidé de supprimer toutes les bouteilles d'eau en plastique pour les réunions administratives³⁶ et de mettre en place un groupe de réflexion afin d'éliminer les bouteilles en plastique de toutes les réunions au sein des Comités.
- En 2019, huit fontaines raccordées à l'eau de ville (avec un filtre UV) ont été installées, dont deux à proximité des salles de conférence afin d'inviter les participants à boire de l'eau de ville.
- Depuis 2020: décision concernant le fait de servir l'eau en bouteilles ou en carafes en verre à toutes les réunions, y compris les réunions politiques. Interdiction totale d'utiliser de bouteilles en plastique dans toutes les activités de restauration.

Visioconférences

Comme nous pouvions nous y attendre, la pandémie a eu comme effet une augmentation très importante de l'utilisation des visioconférences aussi en 2021. Peu après le début de la pandémie, les membres et le personnel des Comités ont travaillé depuis chez eux, en télétravail, grâce aux équipements informatiques mis à leur disposition. MS Teams a été lancée en printemps 2021 pour les membres et le personnel des deux Comités afin de permettre un télétravail efficace. La majorité des réunions et conférences se sont tenues à distance et certaines en mode hybride.

Depuis 2020, il est techniquement possible d'organiser des visioconférences dans toutes les salles de conférence et de réunions et pas seulement dans les salles conçues spécifiquement pour la vidéoconférence.

Comme en 2021 la situation est restée plus ou moins la même que en 2020, cela n'a pas de sens de mettre à jour le graphique sur l'utilisation des visioconférences (car il prend en compte que les salles de réunion et pas l'utilisation réelle de tous les outils de téléconférence : laptops, smartphones, etc.

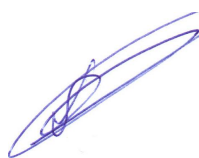
Adéquation avec DRS

Indicateurs de performance environnementale :

i25) Part des appels d'offres concernant les événements qui incluent dans leurs critères une référence à un système de gestion des événements reconnu (tel que ISO 20121) ou un système de management environnemental (tel que l'EMAS) (%). Des critères environnementaux sont inclus dans les appels d'offres du CESE et du CdR mais il n'y a pas de référence à la norme ISO 20121 ni à un SME. Cette possibilité sera envisagée dans les prochains appels d'offres.

Repères d'excellence: sans objet.

³⁶ Réunions où les participants sont les membres du personnel, par opposition aux réunions politiques où les participants sont les membres.



3.12 Bilan carbone



Les indicateurs relatifs aux émissions totales de gaz à effet de serre (GES) et aux émissions annuelles d'autres gaz font partie des indicateurs environnementaux de base selon le règlement EMAS et doivent, à ce titre, faire l'objet d'un suivi.

Afin de calculer leurs émissions, les Comités ont utilisé la **méthode Bilan Carbone**³⁷ développée par l'ADEME³⁷ et gérée par l'Institut de Formation Carbone³⁸. Cette méthode est utilisée par de nombreuses organisations et par les institutions de l'Union européenne. Le principe de cette méthode consiste à estimer les émissions de GES en appliquant des **facteurs d'émissions** à des données d'activité. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone de l'ADEME³⁹.

Explications relatives à l'indicateur

Conformément à la réglementation EMAS, l'empreinte carbone des Comités est exprimée **CO₂eq/ETP**

Calcul de l'équivalent temps plein (ETP): depuis 2016, l'empreinte carbone est pondérée par l'équivalent temps plein afin de procéder à une comparaison plus précise des données. L'équivalent temps plein est calculé comme suit:

Personnel : chaque personne équivaut à un ETP, pondéré par son régime de travail.

Stagiaires : chaque stagiaire équivaut à un ETP, pondéré par le nombre de jours de travail.

Contractant : même principe que pour les stagiaires.

Membres : le calcul est effectué en fonction des règles mises en œuvre par le Parlement européen. Considérant que la plupart des membres des Comités ne disposent pas de leur propre bureau dans les locaux des Comités et ont un calendrier d'activité politique spécifique, différent de celui des membres du Parlement, l'ETP des membres a été calculé à **0,43** pour un membre du CESE et **0,13** pour un membre du CdR.

Total des ETP: **1502 en 2021.**

Total des ETP des années précédentes: 1 343 ETP en 2016; 1 469 ETP en 2017; 1 590 ETP en 2018; 1 494 ETP en 2019; 1 418 ETP en 2020.

³⁷ Agence française de la transition écologique. [Site de l'ADEME sur le Bilans GES: https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1](https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1)

³⁸ Institut de Formation Carbone: <https://www.if-carbone.com>

³⁹ La Base Carbone est une base de données publiques de facteurs d'émissions nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone. Elle est administrée par l'ADEME mais sa gouvernance est assurée par plusieurs acteurs et son enrichissement est ouvert. Lien: <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/presentation/siGras/0>

L'empreinte carbone des Comités 2021

Chaque année, nous calculons notre empreinte carbone et ce calcul est ensuite contrôlé par un auditeur externe qui en confirme l'exactitude⁴⁰. Au cours de cette procédure d'audit, l'auditeur peut constater des omissions ou des erreurs de calcul et demander ensuite des corrections. Les corrections, le cas échéant, sont alors également appliquées aux années précédentes, afin de conserver des données comparables au fil des années.

Depuis 2020, le calcul de l'empreinte carbone est confié à un contractant externe.

Les résultats de l'empreinte carbone des trois dernières années sont indiqués ci-dessous:

Année	Émissions absolues [tCO ₂ eq]	Émissions relatives [tCO ₂ eq/ETP]
2019	20 507 tCO ₂ eq	13,73 tCO ₂ eq/ETP
2020	7 918 tCO ₂ eq	5,58 tCO ₂ eq/ETP
2021	8 425 tCO ₂ eq	5,61 tCO ₂ eq/ETP

De toute évidence, bien que les résultats puissent être perçus comme extrêmement bons pour ces deux dernières années (2019 comparée à 2021: – 58.9 % de réduction des émissions absolues en Co2eq et 2020 comparée à 2021: +6.4% d'augmentation des émissions absolues en Co2eq). Cependant, ce n'est pas représentatifs en raison de l'actuelle crise de la COVID-19. En effet, cette crise a différentes répercussions sur les missions, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, le chauffage et la consommation d'électricité, l'approvisionnement alimentaire, etc.

Analyse des résultats

En ce qui concerne seulement 2021, la répartition par catégorie est la suivante dans l'ordre décroissant (voir figure 31 ci-dessous):

- Transport de personnes — 54,5 % de l'empreinte carbone totale
- Achat de biens et de services — 18,6 % de l'empreinte carbone totale
- Consommation d'énergie — 12,7 % de l'empreinte carbone totale
- Immobilisations — 12,3% de l'empreinte carbone totale
- Déchets — 1,1 % de l'empreinte carbone totale
- Réfrigérants — 0,8 % de l'empreinte carbone totale
- Fret — moins de 0,1 %

⁴⁰Les données des années 2018 et 2021 n'ont pas été validées par un audit externe. Les données de 2021 feront bientôt l'objet d'un audit et nous aurons les résultats définitifs au cours de l'été.

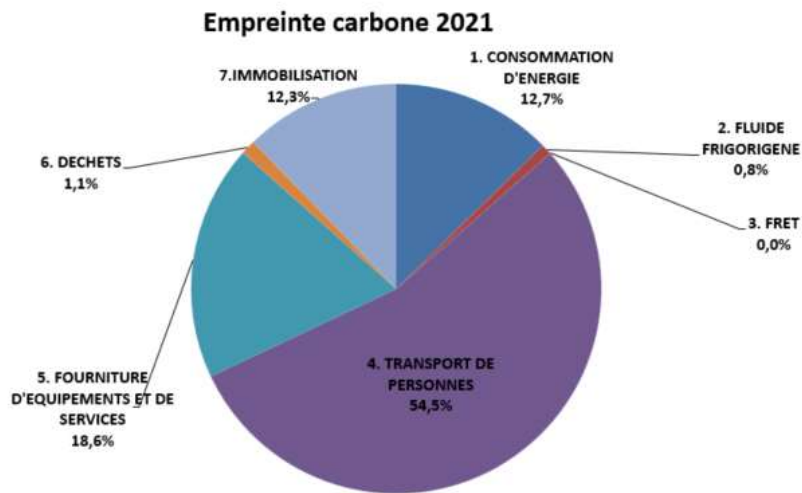


Figure 31 : Décomposition du bilan carbone 2021

Pour l'**année 2021**, la quantité totale des émissions en équivalent CO₂ calculées est de 8 425 tonnes de CO₂eq, ce qui équivaut à **5,61 tonnes CO₂eq /ETP**.

En **2020**, le total des émissions s'élevait à 7 918 tonnes de CO₂eq et à 5,58 tonnes de CO₂eq /ETP.

En **2019** le total des émissions s'élevait à 20 427 tonnes de CO₂eq et à 13,73 tonnes de CO₂eq/ETP.

Premier émetteur de CO₂: le transport de personnes

Comme les années précédentes et malgré la pandémie, le premier émetteur de CO₂ demeure le transport de personnes (**54,5% des émissions en 2021** par rapport à 59% en 2020).

Comme indiqué ci-dessus, le transport de personnes est la catégorie qui émet le plus, avec 54,5% des émissions totales, dont 41,7% sont imputables aux voyages des membres pour assister aux réunions des Comités, et 2,3 % au personnel. Même dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 où les déplacements sont fortement réduits, la mobilité et plus particulièrement les voyages des membres ont la plus forte incidence sur l'empreinte carbone.

Une répartition détaillée figure ci-dessous:

Empreinte carbone 2021 - répartition par mode de transport

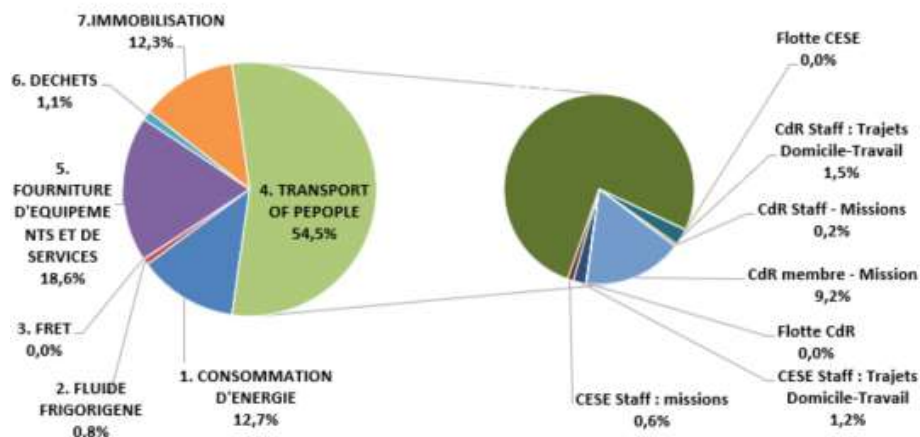


Figure 32: Répartition du transport des personnes en 2021

Les voyages des membres représentent 41,7 % de l’empreinte carbone totale (27 % pour les membres du CESE, 6 % pour ceux du CdR) et 93,5 % des émissions liées au transport des personnes. Cela s’explique principalement par les voyages par avion en classe business. La grande différence entre le CESE et le CdR est due au fait que les membres du CESE ont plus de réunions et de sessions plénières que les membres du CdR (6 plénières pour le CdR et 9 pour le CESE). En outre, en 2021, le CESE a tenu plus de réunions hybrides que le CdR (qui a organisé des réunions à distance pendant la plus grande partie de l'année). Il convient de rappeler qu'il est indispensable et inévitable, pour les membres, de se rendre à Bruxelles pour participer au travail des Comités et ceci n'est nullement remis en cause par l'analyse faite dans ce rapport.

En ce qui concerne le personnel (2,3 % de l’empreinte carbone totale), les émissions sont principalement liées aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Cela représente 1,8 % des émissions totales et 5% des émissions liées au transport de personnes. Les missions du personnel représentent 0,6 % de l’empreinte carbone totale.

En ce qui concerne le transport des personnes, nous pouvons étudier de manière plus approfondie la répartition entre les déplacements domicile-travail et les missions (membres et personnel). Nous pouvons également examiner de plus près les différents modes de transport afin d’expliquer quels sont ceux qui contribuent le plus. La catégorie la plus émettrice est celle des missions pour les membres et le personnel (93,5 % des émissions liées au transport de personnes), suivie des déplacements domicile-travail du personnel (5 %).

En ce qui concerne **les missions du personnel et des membres**, comme toutes les années précédentes, l’avion est le principal contributeur aux émissions de CO2 dans ce domaine et représente 96 % des émissions liées aux missions, dont 94 % concernent les membres et 2 % le personnel. L'avion étant le moyen de transport utilisé pour les longues distances et le transport aérien ayant un facteur d’émissions élevé selon la Base Carbone (voir tableau de l'ADEME sur les facteurs d'émission du transport aérien selon la distance parcourue et le nombre de siège dans l'avion), il est en toute logique la plus grosse source d’émissions.

Bilan carbone 2021 - répartition des émissions liées aux missions entre les membres et le staff par mode de transport

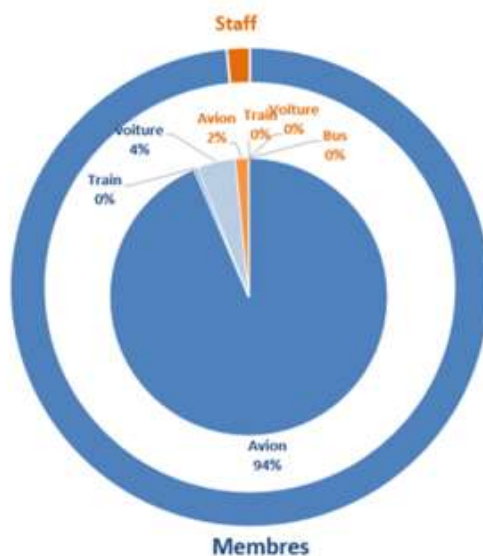


Figure 33 : Décomposition des émissions par moyen de transport en 2021

En ce qui concerne les émissions liées aux **déplacements domicile-travail**, en raison de la crise actuelle de la COVID-19, la majorité des émissions sont liées au télétravail. En effet, pendant 10 mois et demi, le personnel a dû travailler à domicile et seules quelques personnes se sont rendues dans les locaux pour des activités spécifiques. Pour le mois et demi restant, la nouvelle enquête a été utilisée pour évaluer la distance et la fréquence des déplacements domicile-travail. Lorsque le personnel effectue des déplacements domicile-travail, la principale catégorie d'émission est liée à l'utilisation de la voiture.

Emissions des déplacements quotidiens du personnel en 2021

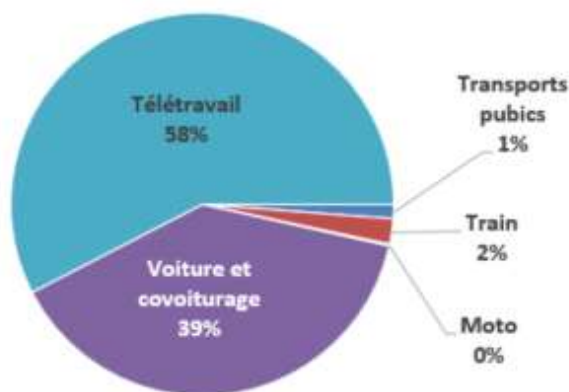


Figure 34: Émissions des trajets Domicile-Travail du personnel

Les émissions absolues concernant cette catégorie sont détaillées ci-dessous:

Emissions liées au transport de personnes en tCO2eq.



Figure 35: Émissions liées au transport de personnes en tCO2eq

Second émetteur de CO₂: la fourniture d'équipements et de services

Comme en 2019 et 2020, le deuxième émetteur principal est la fourniture d'équipements et de services. En 2021, cette catégorie représente 18,6 % de l'empreinte carbone totale.

Ce domaine comprend:

- les services externes: maintenance, nettoyage, restauration, sécurité, IT, consultance, interprétation et traduction externes;
- les fournitures de bureau: achat de papier, fournitures de bureau et toners;
- l'achat de fournitures de restauration et de denrées alimentaires.

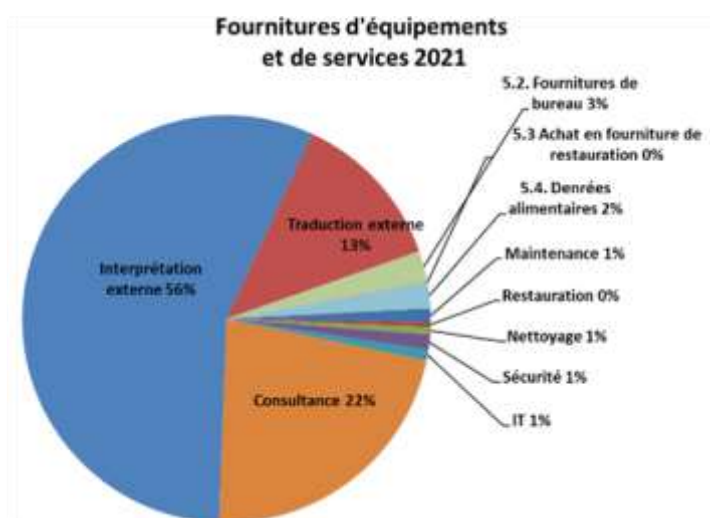


Figure 36 : Décomposition des émissions pour les fournitures d'équipements et de services

L'impact le plus important dans ce domaine provient de l'interprétation externe (56%). Compte tenu de l'activité des Comités et de la diversité des langues parlées et écrites au sein de notre institution, l'on comprend



aisément que l'interprétation soit le poste le plus important puisque les émissions sont calculées en tenant compte du montant total du contrat (sur le plan financier).

Troisième émetteur de CO₂: La consommation énergétique.

Pour la première fois, la consommation énergétique se positionne comme la troisième source d'émissions. En effet, les émissions qui y sont liées sont remontées au même niveau que la période précédant la crise COVID-19 alors que sur la même période, les émissions liées à l'immobilisation ont chuté puisqu'un bâtiment a atteint sa durée d'amortissement carbone.

Les principales sources d'émission sont les consommations de gaz naturel et d'électricité qui représentent respectivement 81,9% et 17,8% des émissions relatives à la consommation énergétique. Lors de l'analyse de ces émissions, il est important de considérer deux paramètres, les émissions liées à la consommation par bâtiment et l'efficacité énergétique (kWh/m²) par bâtiment.

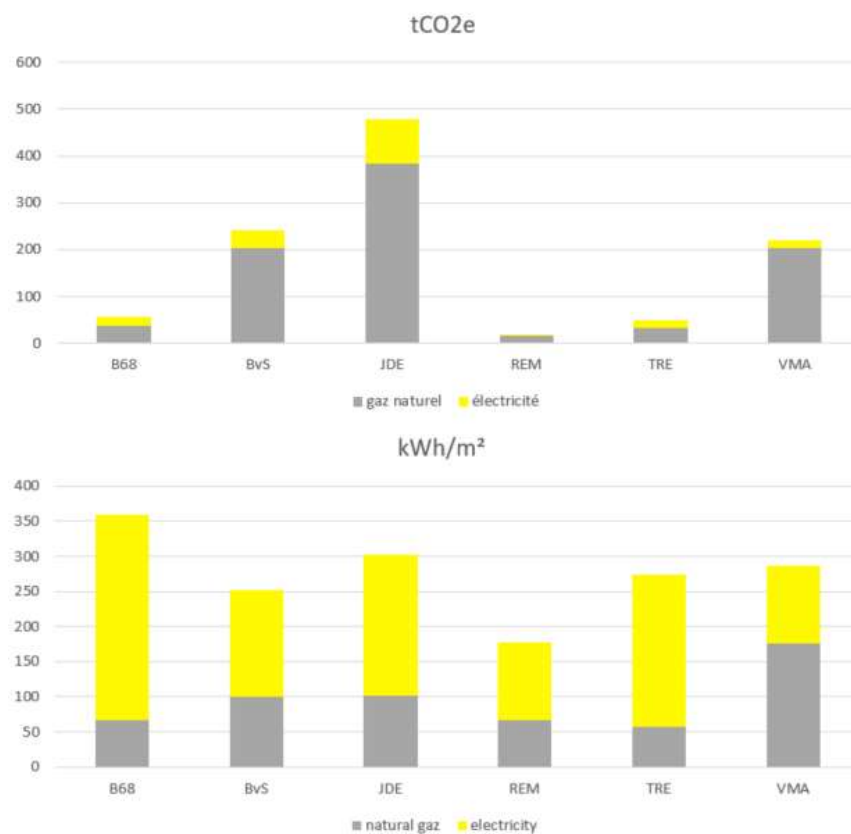


Figure 37 : Consommation et efficacité énergétique par bâtiment

Le bâtiment le plus émetteur est de loin le JDE (45% des émissions liées à la consommation énergétique) suivi par le BvS (23% des émissions liées à la consommation énergétique) et le VMA (21% des émissions liées à la consommation énergétique).

Concernant l'efficacité énergétique (kWh/m²), le bâtiment le moins performant pour le chauffage est le VMA et le moins performant pour la consommation d'électricité est le B68. Lorsque le gaz naturel et l'électricité sont considérés ensemble, le bâtiment le moins performant est de loin le B68 (359 kWh/m²) suivi du JDE (303 kWh/m²), du VMA (287kWh/m²) et du TRE (275 kWh/m²).



Quatrième émetteur de CO₂: les immobilisations

Les immobilisations sont désormais le quatrième émetteur principal (par rapport à 2018 lorsque cette catégorie était deuxième). En 2021, elles représentaient 16 % des émissions totales.

Les immobilisations concernent les éléments achetés et/ou détenus par les Comités.

Ce domaine comprend:

- les bâtiments, le mobilier de bureau, le matériel informatique;
- le mobilier et les équipements liés à la restauration (lave-vaisselle, machine à café, frigos, etc.).

La durée de vie est définie en fonction de l'équipement. Par exemple, un ordinateur portable a une durée de vie estimée à quatre ans. Cela signifie qu'au cours de ces quatre années, nous estimons qu'il émettra une certaine quantité d'équivalent CO₂ et qu'après cette période, il n'émettra plus. Si, à ce moment-là, nous en disposons encore et l'utilisons, il est considéré comme représentant «zéro émission». Bien que ce ne soit pas le cas s'agissant des «émissions réelles», cette approche est utilisée dans le calcul de l'empreinte carbone afin de répartir les émissions tout au long des années.

Il en va de même pour les bâtiments qui sont considérés comme ayant une durée de vie estimée de 33 ans. Ainsi, en 2019, le bâtiment VMA a atteint sa durée de vie, tout comme une grande partie de nos équipements informatiques (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables). En 2021, certains facteurs d'émission ont été actualisés et l'incidence des équipements informatiques a diminué. Nos émissions dans cette catégorie d'immobilisations ont dès lors beaucoup diminué entre 2018 et 2021 (- 28 %).

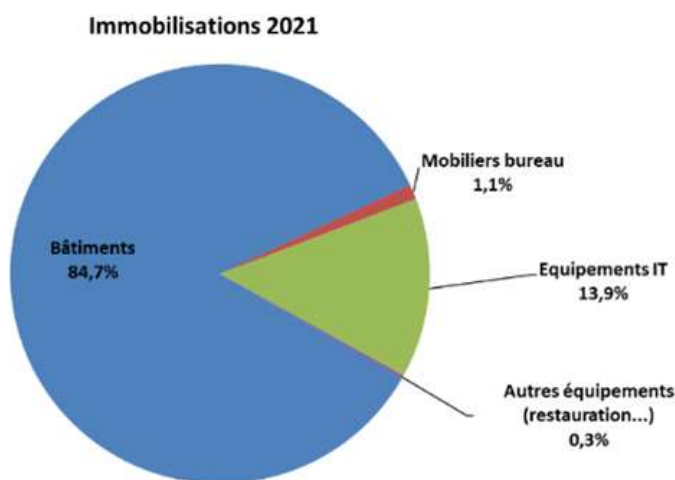


Figure 38 : Décomposition des émissions sur les immobilisations 2021

L'impact des bâtiments demeure le plus important de cette catégorie (**84,7%**). Les bâtiments des Comités ont une surface totale de plus de 100.000 m². Ce poste prend en compte les émissions de CO₂ qui ont lieu lors de la construction des différents bâtiments (production et transport des matériaux, chantier, etc.).

Vient ensuite **l'impact des équipements IT (13,9 %)**. Il peut être expliqué par l'activité des Comités, qui est essentiellement de type administratif. Avec la numérisation des procédures, des méthodes de travail et des outils de communication, les besoins en papier ont diminué au profit des besoins en matériel informatiques, qui ont augmenté.

Évolution des émissions de CO₂

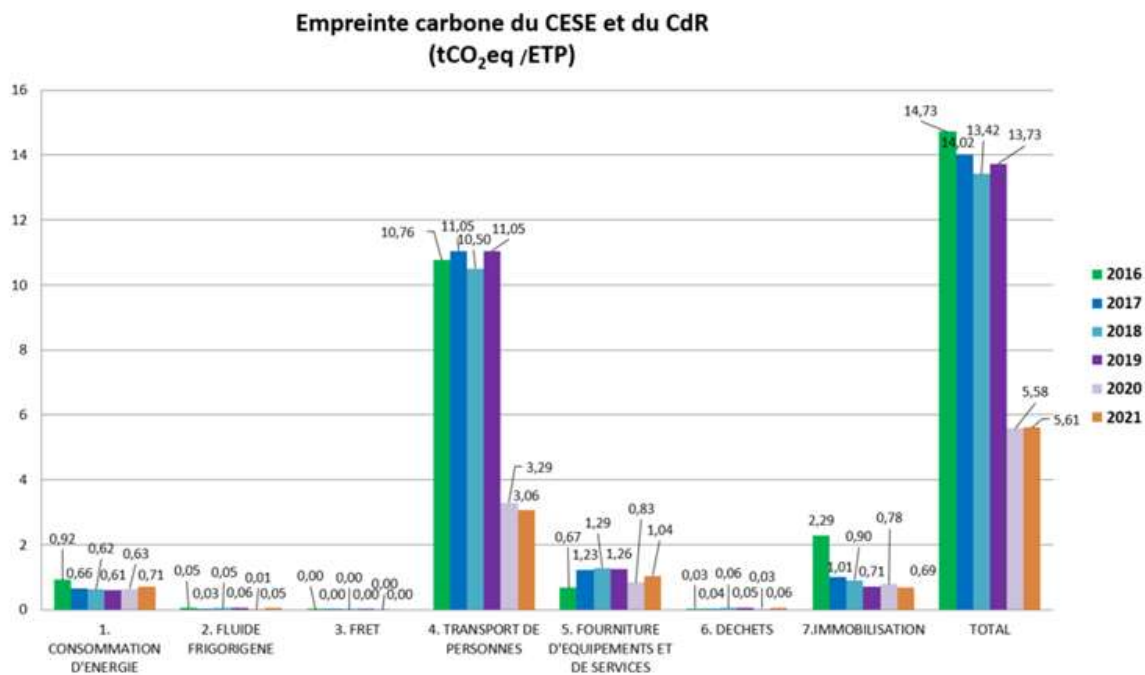


Figure 39 : Evolution de l'empreinte carbone des Comités/ETP

La survenue de la pandémie de la COVID-19 a entraîné une situation inédite de télétravail généralisée à l'ensemble du personnel et des membres des Comités. Cette situation a eu entre autres pour conséquence: une baisse des émissions liées au transport ainsi qu'une augmentation des émissions liées aux équipements IT, à la consommation d'énergie et aux différents achats (fournitures de bureau et autres). Il faut rappeler le caractère exceptionnel de l'année 2021, qui, comme 2020, ne peut pas constituer une année représentative en ce qui concerne l'empreinte carbone des Comités.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

Outre la réalisation du Bilan Carbone à proprement parler, plusieurs actions en lien avec l'empreinte carbone des Comités sont en cours.

- **Étude sur la neutralité carbone des Comités:** le service EMAS a commandé une étude portant sur la neutralité carbone du CESE et du CdR à l'horizon 2030 dans le contexte du *Green Deal*, sur le modèle de l'étude réalisée pour la Commission européenne mais à plus petite échelle. L'étude a démarré en 2021 et les résultats sont attendus d'ici fin Septembre 2022. Cette étude proposera deux scénarios de réduction des émissions ainsi qu'une liste des principales mesures proposées.
- **Groupes de travail thématiques :** dans le cadre de l'étude différents groupes de travail ont été mis en place autour des thématiques suivantes: bâtiments, IT, transport du personnel et des membres dans le cadre de leurs missions, déplacements domicile-travail, télétravail.
- **Un nouvel objectif de réduction des émissions carbone de 10% entre 2019 et 2030** a été adopté par les Comités début 2022, en ce qui concerne les questions qui relèvent de la compétence de l'administration. L'objectif proposé n'inclut aucune réduction potentielle résultant des activités liées aux membres, excluant ainsi les déplacements des membres, car cela ne relève pas de la compétence de l'administration.

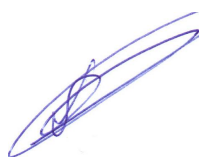
Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementales DRS:

i4) Total annuel des émissions de gaz à effet de serre (kg de CO₂eq/ETP)

Les Comités utilisent cet indicateur.

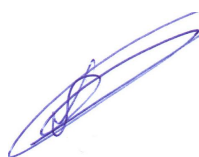
Repères d'excellence DRS: sans objet.



Références aux exigences légales applicables en matière d'environnement


Le CESE et le CdR sont soumis aux réglementations régionales, nationales et européennes en matière d'environnement -notamment : Bruxelles/Brussel-Déchets-Afvalstoffen-LEX pour la gestion des déchets, Code Bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie, Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique, permis d'environnement et contrôles obligatoires des installations, etc. Le suivi des différentes réglementations est assuré par la constitution d'un registre des réglementations applicables et par la réalisation d'audits réguliers de conformité réglementaire. Les Comités se conforment à l'ensemble des réglementations auxquelles ils sont soumis.

En cas d'accident ou d'incident de nature à porter préjudice à l'environnement ou à la santé et à la sécurité des personnes, les Comités informeront immédiatement Bruxelles Environnement et la commune du lieu d'exploitation.




4. Documents annexes

4.1 Politique environnementale



Comité économique et social
européen



UNION EUROPEENNE
Comité des Régions

**Politique environnementale
du Comité économique et social européen et du Comité des Régions**

Conformément à l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'environnement, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des Régions (CdR) se sont engagés dans la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement respectant les exigences du règlement européen EMAS.

Le système de gestion de l'environnement est soutenu par le Comité de direction EMAS et particulièrement par les Secrétaires généraux, qui sont les garants de la prise en compte de l'environnement dans leur stratégie, dans leur organisation et dans leur gestion.

Cet engagement doit se traduire par des actions concrètes appuyées par des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

D'un point de vue général, le système de gestion de l'environnement doit permettre:



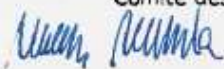

- de s'assurer du respect des législations environnementales applicables dans les lieux où il est implanté;
- d'assurer la prévention des pollutions;
- d'améliorer de façon continue l'impact environnemental des activités du CESE et du CdR.


Plus particulièrement, notre système de gestion de l'environnement doit nous permettre de concrétiser les engagements suivants:

- réduire notre consommation d'eau, d'électricité et de gaz;
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier;
- encourager les marchés publics "verts" dans nos procédures;
- réduire l'utilisation de plastiques dans nos activités;
- encourager l'alimentation durable et combattre le gaspillage alimentaire dans nos cantines, y inclus à travers le don alimentaire;
- rendre nos événements plus respectueux de l'environnement;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri;
- réduire les émissions polluantes dues aux déplacements professionnels;
- encourager la biodiversité urbaine;
- informer et sensibiliser le personnel et les Membres et encourager la participation de tout un chacun à la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement. Cette sensibilisation peut également revêtir la forme d'une participation à des initiatives régionales ou internationales.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres du personnel du CESE et du CdR et sera coordonnée par la gestionnaire du projet EMAS. La politique environnementale sera également communiquée aux Membres, aux contractants et à toute autre partie intéressée.

Bruxelles, **30 SEP. 2016**

<p>Comité économique et social européen</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>Georges Dassis Président</p></div><div style="text-align: center;"><p>Luis Planas Secrétaire Général</p></div></div>	<p>Comité des Régions</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>Markku Markkula Président</p></div><div style="text-align: center;"><p>Jiří Buriánek Secrétaire Général</p></div></div>
---	---



4.2 Description des aspects environnementaux significatifs

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
Énergie (gaz et électricité)	Éclairage	Type de luminaire	Consommation d'électricité	Substitution des ampoules énergivores (ex. halogènes) par des systèmes plus économiques (LED);	Unité Infrastructures	En cours	En continu
		Régulation de l'éclairage	Consommation d'électricité	Installation de détecteurs de mouvement	Unité Infrastructures	Atteint	2020
		Programmation de l'éclairage	Consommation d'électricité	Reprogrammation du logiciel de gestion de l'éclairage afin que la luminosité choisie par un occupant soit mémorisée et appliquée automatiquement ensuite.	Unité Infrastructures	Abandonné (Etude réalisée mais non concluante)	2020
				Étude sur une meilleure gestion de l'éclairage dans les salles de conférence au JDE	Unité Infrastructures	Atteint	2015
		Appareils électroménagers			Réalisation d'un inventaire des équipements que les contractants externes installent dans les bâtiments des Comités et réalisation d'un suivi régulier	Service EMAS	En cours (permanent)
	Bureautique	Présence d'imprimantes personnelles	Consommation d'électricité	Rationalisation des imprimantes personnelles	Unité IT	Terminée	2021
		Ordinateurs en fonctionnement continu	Consommation d'électricité	Campagne de sensibilisation aux économies d'énergie (PC, éclairage...)	Unité IT et service EMAS	Atteint	En continu



Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
		Équipements informatiques	Consommation d'électricité	Élimination des vieux Storage Area Network (SAN)	Unité IT	Terminée	2021
				Élimination des vieux serveurs (virtualisation)	Unité IT	Terminée	2021
				Augmentation de la température dans les salles Data Center dans tous les bâtiments	Unité IT et unité Infrastructures	Atteint	2020
	Chauffage du bâtiment TRE	Choix de l'électricité comme moyen de chauffage	Consommation d'électricité	Travaux de remplacement du système de chauffage électrique par un système plus performant Remplacement par un chauffage au gaz	Unité Infrastructures	Atteint (2017)	2020
	Refroidissement	Utilisation des installations de refroidissement	Consommation d'électricité	Adaptation de la climatisation selon l'occupation des salles de conférence au JDE	Unité Infrastructures	Atteint	2015
				Étude de faisabilité pour l'installation d'une protection solaire à l'atrium du JDE	Unité Infrastructures	Abandonné (Étude réalisée mais non concluante)	2020
				Remplacement des groupes frigorifiques par un système plus performant au B68	Unité Infrastructures	Atteint (2017)	2020
				Diminution, en été, des heures de fonctionnement du système de refroidissement et de ventilation	Unité Infrastructures	Atteint Heures de fonctionnement réduit en été	En continu
				JDE : Passage de l'installation de ventilation à débit variable	Unité Infrastructures	Atteint	2020

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				JDE : Mise en place de registres modulateurs sur les groupes de pulsion de bureau	Unité Infrastructures	Atteint	2020
				JDE : Mise en place d'un groupe de pulsion avec batterie froide de puissance réduite pour la cuisine froide (mise à l'arrêt du gros groupe frigorifique "Restaurant" en hiver).	Unité Infrastructures	Atteint	2015
				Remplacement des régulateurs "Eau froide" au JDE	Unité Infrastructures	Atteint	2020
				Monitoring des consommations en dehors des heures d'occupation	Unité Infrastructures	Atteint	En continu
				L'installation des nouveaux panneaux photovoltaïques	Unité Infrastructures	En cours si l'appel d'offres est fructueux, cc probablement signé pour début 2023	2024
	Utilisation d'électricité dans les bâtiments	Appareils électriques, éclairage, etc.	Consommation d'électricité	Installation de moteurs à débit variable sur les groupes de ventilation	Unité Infrastructures	En cours Atteint au JDE	
				Installation de compteurs électriques sur certains groupes de pulsion et de production de froid dans tous les bâtiments	Unité Infrastructures	Terminée - Atteint pour les objectifs PEB et EMAS. Remarque: installation complémentaire en cours.	
	Chauffage des bâtiments	Isolation insuffisante des façades et des tuyauteries	Consommation de gaz	Installation de châssis à coupure thermique au BvS	Unité Infrastructures	Atteint	2018

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Installation de thermostats dans les bureaux au BvS	Unité Infrastructures	Atteint	2021
				Installation d'une isolation réfléchissante à l'arrière de tous les radiateurs des bureaux du BvS	Unité Infrastructures	Terminée	2015
				Étude sur la récupération d'énergie des groupes d'extraction aux JDE – BVS -REM et B68: nouvelle technique de placer des Pompes à chaleur entre Pulsion/Extraction	Unité Infrastructures	Abandonné suite à la crise sanitaire En cours d'études (PLAGE) pour le JDE voir au BVS et REM (continuité objectif PLAGE) Abandonné B68 (Étude réalisée mais non concluante)	
				Optimisation du rendement des centrales de production de chaud et de leurs réseaux de distribution dans tous les bâtiments (ex.: chaudière à condensation – production ECS optimisée)	Unité Infrastructures	En cours	2021
				Optimisation de la régulation des installations de production de chaud et de leurs réseaux de distribution dans tous les bâtiments	Unité Infrastructures	Atteint	2020
				Installation de compteurs d'énergie sur la production d'eau chaude dans tous les bâtiments	Unité Infrastructures	Terminée - Atteint pour les objectifs PEB et EMAS. Remarque: installation complémentaire en cours.	2020 et complément en 2021.

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Isolation et création d'une toiture verte au BvS 8 ^e étage	Unité Infrastructures	Terminée	2016
				Transformation de la façade vitrée du REM en double peau avec ventilation naturelle	Unité Infrastructures	Atteint	2016
				Audit énergétique des bâtiments BvS, TRE et B68	Unité Infrastructures	Atteint	2016
				Installation d'un système de cogénération dans le bâtiment JDE	Unité Infrastructures	Abandonné (Etude réalisée mais non concluante)	2020
				Installation de volets rapides pour le parking JDE et BVS afin de limiter les déperditions de chaleur	Unité Infrastructures	Atteint pour le BVS En cours pour le JDE (remarque : attente de la pose)	2020 - 2021
				Amélioration du fonctionnement de la double peau du JDE (Optimisation des Ventelles d'aération et Récupération d'énergie avec Groupe de ventilation)	Unité Infrastructures	En cours Projet d'AO Bureau d'études TTB pour Travaux en TSP (les deux projets)	2024
				Amélioration de l'isolation thermique de la toiture du restaurant JDE (toiture verte)	Unité Infrastructures	Atteint	2019
		Rationalisation des consommations de gaz	Consommation	Remplacement des régulateurs "Eau chaude" au JDE	Unité Infrastructures	Atteint (mise en place d'une chaudière dédiée uniquement à la production d'eau permet de mettre à l'arrêt les autres en été)	2019

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Chauffage coupé en été au BvS et au B68	Unité Infrastructures	En cours	En continu
				TRE – 7 ^{ème} étage – ajout d'une double peau	Unité Infrastructures	Atteint	2020
				JDE – rénovation des toitures vertes au-dessus de la cantine et de la cafétéria	Unité Infrastructures	Terminé	2019
Eau	Nettoyage des bâtiments et entretien des espaces verts	Utilisation de produits de nettoyage et phytosanitaires	Pollution de l'eau	Augmentation de la part de produits de nettoyage plus respectueux de l'environnement	Unité Infrastructures	En cours	En continu
	Utilisation d'eau dans tous les bâtiments	Utilisation d'eau dans tous les bâtiments	Consommation d'eau	Organisation d'au moins une campagne de sensibilisation tous les trois ans	Service EMAS	En cours Communication à l'occasion de la journée mondiale de l'eau en mars	En continu
				Installation de compteurs	Unité Infrastructures	Atteint pour les objectifs PEB et EMAS. Remarque : installation complémentaire en cours.	2020 et complétement en 2021.
				Installation de chasses économiques dans le bâtiment BvS	Unité Infrastructures	Abandonné (Etude réalisée mais pas concluante)	2020
				Arrosage des bambous avec l'eau de pluie.	Unité Infrastructures	En cours Projet d'AO Bureau d'études TTB pour Travaux en TSP.	2023
Papier	Impression et photocopies	Consommation de papier par le personnel et les membres	Consommation de ressources naturelles	Avancement du projet «gestion électronique des documents – système d'archivage électronique»	Administration	Atteint	2015

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Optimisation du logiciel Adonis (archivage de documents) afin de favoriser la transmission des informations via l'outil informatique et réduire les circuits papier	Administration	Atteint	2015
				Optimisation du logiciel ABAC (gestion financière) afin de favoriser la transmission des informations via l'outil informatique et réduire le circuit papier	Unité Finances CESE	Atteint	2015
				Développement d'un circuit électronique pour la nomination des experts	Direction Travaux Législatifs CESE	Atteint	2019
				Développement d'un circuit électronique pour l'autorisation de remplacement des membres	Direction Travaux Législatifs CESE	Terminée Circuit papier entre gestionnaires-> vérificateurs-> ordonnateurs remplacé par un circuit sans papier	2020
				Traitement automatisé des candidatures pour les avis des vacances via le cv électronique	Administration et service IT	Atteint	2016
				Projet pour gérer électroniquement les procédures de notation et de promotion	Administration et service IT	Atteint	2019

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Développement du logiciel Sysper2 (gestion ressources humaines) : descriptions de fonction, demande de congé de convenance personnelle, demande de droits à la pension, demande pour le transfert des droits à la pension, déclaration de mariage/naissance enfant, gestion des activités extérieures, intégration des descriptions de poste de chaque poste de travail, attestations en ligne, etc.	Administration et service IT	En cours	2021
				Gestion des dossiers médicaux, certificats de maladie et transferts des résultats des analyses sanguines via un circuit électronique	Administration et service IT Dir E	En cours	2021
				Inscription en ligne aux crèches européennes et garderies postsecondaires	Administration et service IT	En cours	2021
				Gestion des candidatures des stagiaires de courte durée via un circuit électronique	Administration et service IT	En cours	2021
				Gestion des congés des stagiaires via un circuit électronique	Administration et service IT	Atteint	2019
				Déclaration électronique des frais des membres	Direction Finances CESE	Atteint	2019

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Développement d'un circuit électronique pour la gestion des missions	Administration et Finances (CdR et CESE)	Termine en 2018 (CESE) (MiMa software pour tout CESE)	2018 (CESE) CdR
				Réception de factures électroniques des fournisseurs	Administration et Finances CESE	Atteint	En continu
				En raison d'un retard dans le lancement du projet informatique de nomination des acteurs financiers et de définition des workflows financiers (« e-LAM »), la Dir. E a développé un outil « e-LAM light » apportant une première simplification et digitalisation du gestion des acteurs financiers assistant les ordonnateurs subdélégués. Cet outil est utilisé depuis le 1/12/2021. Le projet e-LAM devrait être lancé en juin 2022.	Dir. E, CdR	Terminé	2021
				Outil nouvel Adonis : gestion électronique (documents législatifs, références, notes et documents du Bureau, documents pour les réunions des questeurs). Adonis, sous la responsabilité de la Dir A, a été amélioré en termes de signataires électroniques incluant la signature électronique simple. Il a été largement utilisé depuis les pandémies de COVID-19.	Dir. A, CdR	Terminé	2021
				Un outil spécifique a été développé et est en cours d'acceptation pour gérer les visites d'études de courte durée ; pour la	Dir. E, CdR	En cours	2022

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				nomination/révocation des acteurs financiers			
				Stratégie digitale– dépôts d'amendements	Dir. A	Atteint	2021
				Stratégie digitale – Impression à la demande	Dir. A	Atteint	2021
				Développement d'un circuit électronique pour toutes les dépenses relatives à l'organisation des réunions	Dir. A Membres et plénières, CdR	En cours	2021
				Réduction du nombre de dossiers pour les «non-membres» lors des sessions plénières	Dir. A Membres et plénières, CdR	Atteint	2019
				Promotion de l'option qu'ont les membres d'adopter le format électronique des documents de travail	Dir. A Membres et plénières, CdR	Atteint (2017)	2020
				Développement de formulaires électroniques pour les réunions avec interprétation	Dir. A Membres et plénières, CdR	Atteint (2017)	2020
				Mise à disposition des amendements fusionnés dans Toad (portail des membres) lors des sessions plénières	Dir. A Membres et plénières, CdR	En cours	2021
Imprimerie	Consommation de papier pour les publications	Consommation de ressources naturelles	Sensibilisation des services demandeurs de publications afin d'adapter le nombre de copies au public cible ; diffusion de bonnes pratiques ; diminution des	Communication	Atteint	En continu	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
Déchets				réimpressions pour cause de correction			
				Continuer à suivre les indicateurs et prendre des actions correctives si nécessaire	Imprimerie Service EMAS	Atteint	En continu
				Organisation d'actions de sensibilisation du personnel	Service EMAS	Atteint	En continu
	L'ensemble des activités des Comités	Restauration, travail de bureau, infrastructure, imprimerie et copyshop...	Production de déchets	Rationalisation de la distribution des courriers externes non nominatifs / publicitaires : continuer les efforts et réduire la quantité de déchets dus à ces publications	Services internes Service EMAS	Atteint	En continu
				Réduction de la quantité de vaisselle jetable, en particulier des gobelets jetables	Service EMAS Service restauration	Atteint Interdiction des plastiques à usage unique a tous les points de vente de la restauration au sein des Comités	En continu
				Suspension des plastiques à usage unique à la cantine et dans les cafétérias	Service restauration	Atteint Pour la cantine et pour les cafétérias, avec le démarrage du nouveau contrat	2020/2021
				Évaluation des alternatives à l'eau en bouteille pour les réunions et conférences	Service EMAS Service restauration	Atteint	En continu
			Installation de fontaines à eau filtrée dans différents endroits accessibles au personnel et aux membres	Unité Infrastructures	Atteint	En continu	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Sensibilisation du personnel, notamment à travers la participation à la Semaine européenne de réduction des déchets	Service EMAS	Atteint	En continu
				Amélioration du tri des déchets : poubelles PMC à chaque étage ; poubelles pour le verre dans chaque bâtiment.	Unité Infrastructures, Service EMAS	Atteint	En continu
				Achat de nouveaux types de poubelles pour le tri sélectif dans les espaces fréquentés par les visiteurs	Unité Infrastructures, Service EMAS	Atteint	2017
				Lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment lors de manifestations	Service Restauration	Atteint	En continu
				Développer le projet de don alimentaire	Service Restauration	Atteint	En continu
				Prévention des déchets lors des événements	Service EMAS	Atteint	En continu
				Sensibilisation des organisateurs externes de conférences	Service EMAS, Direction Communication CdR et Unité Conférences CESE	Atteint	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai	
Green Public Procurement				Remplacement continu des circuits papier	Unité IT	Atteint	En continu	
				Introduction de clauses visant à la prévention des déchets dans les cahiers de charge	Service EMAS	Atteint	En continu	
	Achats verts	Appels d'offres pour l'achat de biens et services	Consommation de ressources naturelles	Promotion des achats publics verts auprès de toutes les directions. Consultation obligatoire du service EMAS.	Service EMAS Management	Atteint	Service EMAS consulté par les autres unités/Directions	En continu
				Organisation et participation à des formations spécifiques sur les critères environnementaux et durables	Service EMAS Service Formation	Atteint		En continu
				Mise en place d'un suivi de l'exécution des clauses environnementales	Service EMAS	Atteint		En continu
				Promotion de l'échange de bonnes pratiques interinstitutionnelles	Service EMAS	Atteint	Participation au groupe interinstitutionnel GPP	En continu
				Organisation de formations ciblées pour les services utilisant des produits dangereux	Service EMAS	Atteint		En continu
Mobilité (incluant impacts sur l'air)	Voitures de service	Choix de véhicules de service de catégories polluantes	Émissions polluantes	Prise en compte de l'ecoscore (www.ecoscore.be) lors des prochains achats ou leasing de véhicules	Services internes CESE et CdR	Atteint	En continu	
	Déplacements du personnel	Utilisation de la voiture et des	Émissions de CO ₂ , consommation	Plan de déplacement d'entreprise et actions de sensibilisation : Friday Bike Day, Semaine de la mobilité, Midi de	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En fonction des années, les	

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
		moyens de transport	de matières, augmentation du trafic, production de bruit	la mobilité, Move it!, la Ville en mouvement, Bike to work, Bike Experience, formation «À vélo dans le trafic urbain»,...		évènements peuvent varier et être organisés, ou non	
				Enquête de mobilité pour les déplacements domicile-travail du personnel du CESE et du CdR	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint Tous les 3 ans (réalisé en 2014 et 2017) Dernière a eu lieu fin 2021	En continu
				Organisation d'actions de sensibilisation du personnel à la mobilité douce	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En continu
				Organisation d'actions de communication et sensibilisation, notamment pour covoitureurs et piétons	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En continu
				Préparation et lancement du prochain plan de déplacement	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	2022
				Soutien financier à la participation aux frais d'abonnement aux transports en commun	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En continu
				Soutien de l'indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo entre le domicile et le lieu de travail	Coordonnateurs mobilité du CESE	Atteint	En continu
				Maintien des installations pour cyclistes	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En continu
				Vélos de service : faciliter leur emploi. Campagne d'information pour augmenter leur utilisation.	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	En cours	2022
				Mesurer la participation du personnel : quantifier, moyennant des statistiques, les actions	Coordonnateurs mobilité du CESE et du CdR	Atteint	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
Biodiversité				effectuées dans le domaine de la mobilité durable			
				Promotion des téléconférences	Services internes du CESE et du CdR et Service EMAS	Atteint	En continu
				Promotion du télétravail	Administrations du CESE et du CdR	Atteint	En continu
	Entretien des toitures et espaces verts	Toitures et espaces verts	Promotion de la biodiversité urbaine	Maintien des ruches sur le toit du JDE.	Section NAT du CESE	Atteint jusque 2022. Les ruches ont été retirées car le contrat a pris fin et n'a pas encore été renouvelé.	A reprendre.
				Installation de plantes mellifères à côté des ruches	Section NAT du CESE	Atteint Renouvellement de la toiture verte du JDE avec de nouvelles plantes mellifères	2020
				Étude de la possibilité de planter des plantes mellifères et/ou locales dans les espaces et sur les toits verts : potager collectif	Unité Infrastructures et section NAT du CESE	Atteint	2020
				Mise en place d'un potager collectif	Unité Infrastructures	Atteint	2020
				Organisation d'actions de sensibilisation du personnel, des membres et des visiteurs	Section NAT du CESE	Abandonné à cause du Covid	2021
Alimentation ⁴¹	Restauration	Cantine et cafétérias	Consommation d'aliments	Utilisation de l'outil statistique	Service EMAS Service restauration	Atteint Suivi mensuel en 2018	En continu

⁴¹ Les services de restauration ont été suspendus entre janvier et octobre 2021. Les statistiques n'ont pu être calculées pour 2021. Les exigences environnementales n'ont pas été rencontrées pour cette raison car ni la cantine ni la cafétéria n'ont été ouvertes sur une durée suffisamment longue.



Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
				Obtention du label Good Food Projet du label niveau 2	Service restauration	Atteint Obtention du label niveau 2 fourchettes sur 3 en mars 2017	2017
				Collecte de statistiques sur les fruits et légumes de saison à partir du salade bar et des menus hebdomadaires	Service EMAS Service restauration	Atteint Suivi mensuel en 2018	En continu
				Amélioration de la communication sur l'alimentation durable	Service EMAS Service restauration	Atteint	En continu
				Poissons issus de pêches durables : 1/ Objectif mensuel : Élimination des poissons figurant sur la liste rouge du WWF et maintien de la part de poissons issus de la pêche durable	Service EMAS Service restauration	NA en 2021 Services de restauration suspendus en raison du Covid 19	En continu
				Poissons issus de pêches durables : 2/ Objectif annuel : Poisson issu de l'aquaculture et de la pêche durable: élimination des poissons inclus dans la liste rouge du WWF et maintien de la part de poissons durables à 20 % minimum en 2016, 40 % dès 2018 et 24% en 2019.	Service restauration	NA en 2021 Covid-19	En continu
				Participation à des formations pratiques	Service restauration	Atteint	En continu
				Mise en place d'un suivi des exigences environnementales du nouveau contrat	Service restauration	Atteint Suivi mensuel	En continu
				Saisonnalité : au moins 50% de légumes de saison en moyenne sur l'année au self-service	Service restauration	NA en 2021 Covid-19.	En continu
				Produits biologiques : augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique	Service restauration	NA en 2021 Covid-19	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	Statut	Délai
Gaspillage alimentaire	Restauration	Cantines et cafétérias		Produits issus du commerce équitable : maintien ou augmentation de la part de produits issus du commerce équitable	Service restauration	NA en 2021 Covid-19	En continu
				Alimentation végétarienne : au moins 10% de plats et sandwiches végétariens vendus	Service restauration	NA en 2021 Covid-19	En continu
				Gaspillage alimentaire : 1/ Amélioration des outils de mesure du gaspillage	Service restauration	Atteint L'outil de mesure sera revu avec le nouveau contractant de la restauration	En continu
				Gaspillage alimentaire: 2/Maintien du gaspillage alimentaire à la cantine en dessous de 5% en 2019.	Service restauration	NA en 2021 Covid-19	En continu
				Ajout, dans le prochain appel d'offres, de clauses d'alimentation durable ciblées et chiffrées	Service restauration	Atteint en 2019	2020
Sensibilisation	Toutes les thématiques			Sensibilisation de l'ensemble du personnel à tous les niveaux hiérarchiques	Service EMAS	En cours (permanent)	En continu

Les aspects indirects jugés significatifs sont les suivants :

- L'achat de produits de nettoyage et de produits phytosanitaires
- Déplacements du personnel.

Ces impacts indirects sont évalués comme significatifs ou non significatifs selon la même méthode que les impacts directs.



Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61092228**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale 2022 – Mise à jour - données 2021 de l'organisation

**Comité économique et social européen –
Comité européen des Régions** portant le numéro d'agrément **BE-BXL-27**

sis à **Rue Belliard, 99-101
1040 Bruxelles
Belgique**

et utilisé pour:

**L'ensemble des activités du personnel du CESE et du CdR exercées dans les bâtiments :
Jacques Delors - JDE, Bertha von Suttner - BvS, rue du Remorqueur - REM, rue Belliard 68 –
B68, rue de Trèves – TRE – VMA, Van Maerlant (VMA) - Rue Van Maerlant 2**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2022 – Mise à jour - données 2021 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **11 EA 069c/2**

Date de délivrance: **11 juillet 2022**



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers
Présidente de la Commission de Certification



La prochaine déclaration environnementale sera publiée en juillet 2023.
La prochaine révision de la déclaration environnementale sera publiée en juillet 2024.

Ce document a été traduit en anglais, allemand et néerlandais. Seule la version originale en français a été validée et fait foi.

Une version résumée de la déclaration environnementale est disponible en français et en anglais.

© Union européenne, 2022
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies et illustrations est soumise à une autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur :

p.11: © Atelier d'architecture Paul Noel sprl – Art & Build sa